

SEANCE ORDINAIRE DU 25 MARS 2004

Président : M. Marc GUILLERMIN
 Vice-président : M. André RICHERT
 Secrétaire : M. Dominique ZEHFUS
 Membres : M. Thierry AESCHBACHER, Mme Andrée JELK-PEILA

Sont présents :

M. Javier ALONSO, Mme Luisa ALONSO-PENTZKE, MM. Gilles AUGSBURGER, Fabrice BADET, Vincent BERNASCONI, Pierre BUTSCHI, Mmes Monique BUUNK-DROZ, Martine CASUTT, Claudine CORMINBOEUF, Mariefrance DANCET, Martine DEGLI AGOSTI, M. Bernard DESPLANDS, Mme Marceline DILONARDO, MM. Alain ERETZIAN, Yves FAVRE, Mme Hélène GIACOBINO, MM. Pierre JAQUET, Jérôme MAILLARD, Christian MARCHIANDO, Charles PAGE, Alberto PEREZ IRIARTE, Frédéric PROGIN, Mmes Louise REY, Myriam SCHMID, MM. Karel STUDER, Victor TODESCHI, Pierre-Alain VOLERY

Excusés : MM. Alain BOSSHARD, Henri IMHOF, Mme Anne-Claude JULLERAT VAN DER LINDEN

Assistent à la séance : M. Pascal CHOBAS, Maire
 MM. François LANCE et François BAERTSCHI,
 Conseillers administratifs
 Mme Maya AUGSBURGER, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 26 février 2004
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) **Commission des travaux et constructions – Séance du 4 mars 2004 –**
Rapporteur : M. Alain ERETZIAN
 - a) Chemin des Clochetons – réaménagement chaussée, reconstruction collecteur EP et réhabilitation collecteur EU
 Crédit d'investissement (Fr. 870'000.--) **p. 223** **Arrêté**
 - b) Divers
- 7) **Commission de l'aménagement du territoire – Séance du 10 mars 2004 –**
Rapporteur : M. Pierre-Alain VOLERY
 - a) Tram à Lancy - Enquête publique **p. 224** **Résolution**
 - b) Plan d'attribution des degrés de sensibilité OPB **p. 227** **Arrêté**
 - c) Divers
- 8) **Commission de l'administration, affaires économiques, communication –**
Séance du 15 mars 2004 –
Rapporteur : M. Fabrice BADET
 - a) Désignation des jurés des tribunaux 2005 **p. 233** **Vote**
 - b) Divers

Séance ordinaire du 25 mars 2004

- 9) **Commission de la culture – Séance du 9 février 2004 –
Rapporteur : M. Alain BOSSHARD**
- a) Audition du Groupe Culturel de Lancy (M. Bovey) et
Orchestre de Lancy-Genève (M. Sawicki) **p. 234 Information**
 - b) Point de la situation sur la Maison de la Danse **p. 235 Information**
 - c) Point de la situation sur le projet de bibliothèque
intercommunale **p. 236 Information**
 - d) Divers
- 10) **Commission des affaires sociales – Séance du 11 février 2004 –
Rapporteur : Mme Andrée JELK-PEILA**
- a) Audition de M. Pierre Conne de l'Association Soleil
Levant **p. 236 Information**
 - b) Audition d'un responsable du Groupement intercommunal pour
l'animation parascolaire (GIAP) **p. 238 Information**
 - c) Divers
- 11) **Commission de la sécurité – Séance du 1er mars 2004 –
Rapporteur : M. Fabrice BADET**
- a) Audition des représentants des Sauveteurs auxiliaires **p. 240 Information**
 - b) Point sur la Maison de la sécurité **p. 241 Information**
 - c) Divers
- 12) **Commission des affaires sociales – Séance du 3 mars 2004 –
Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER**
- a) Rencontre avec les travailleurs sociaux hors murs **p. 242 Information**
 - b) Fête des écoles – Etat de la situation **p. 243 Information**
 - c) Divers
- 13) **Commission des sports – Séance du 11 mars 2004 –
Rapporteur : M. Karel STUDER**
- a) Etude du périmètre sportif de Lancy-Florimont **p. 244 Information**
 - b) Rencontre avec le Vélo Club de Lancy
- Audition de M. Christian FAVRE, Président **p. 245 Information**
 - c) Divers
- 14) Présentation des comptes 2003 **p. 247**
- 15) Propositions individuelles et questions **p. 253**
- 16) Questions du public **p. 256**

M. GUILLERMIN : Je déclare ouverte cette séance du Conseil municipal. Je désire saluer les Conseillers administratifs, j'aimerais surtout souhaiter un excellent anniversaire à notre ami François Lance, tous nos vœux vous accompagnent. Je reconnais dans la salle, la secrétaire générale Mme Odile de Garrini, Mme Augsburguer, M. Andrey et notre inamovible Jean-Louis Breda et le nombreux public que je remercie.

J'ai des excusés pour cette séance : M. Bosshard, M. Imhof et Mme Juillerat van der Linden.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté.

Séance ordinaire du 25 mars 2004**2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 FEVRIER 2004**

M. GUILLERMIN : Le procès-verbal est approuvé avec remerciements à son auteur.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. GUILLERMIN : J'en ai une toute récente qui est arrivée, je vous la lis :

« Le nid s'agrandit, une petite oiselle y a atterri... gazouillant de bonheur, ses sœurs, Floria et Lola, et ses parents, Anne-Claude et Martial, ont l'immense joie de vous annoncer la naissance de Clea ce 13 mars 2004 à Genève, elle mesure 49 cm, et pèse 3,1 kg. »

Je félicite les heureux parents et leur souhaite beaucoup de bonheur.

4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. CHOBAS : J'ai deux communications. Je souhaite tout d'abord vous informer que le Conseil administratif tiendra une séance publique d'information, le mardi 4 mai, à la salle communale du Grand-Lancy. Ces séances s'inscrivent dans le prolongement de celles qui ont eu lieu précédemment alternativement au Petit-Lancy et au Grand-Lancy, pour aborder avec la population, différents sujets de politique communale.

Deuxième communication, vous allez bientôt recevoir dans vos boîtes aux lettres ainsi que les habitants de la ville de Lancy, la brochure « Lancy Information 2004-2005 », qui est une brochure que nous rééditons tous les deux ans, et qui fournit l'essentiel des renseignements concernant notamment les sociétés communales.

C'est tout en ce qui me concerne, hormis que le Conseil administratif s'associe à vos vœux, M. le Président, pour l'anniversaire de notre collègue.

M. LANCE : Ayant reçu plusieurs plaintes, le Conseil administratif a décidé de demander aux agents de sécurité municipaux d'intervenir énergiquement auprès des propriétaires de chiens qui, d'une part, ne les tiennent pas en laisse, et d'autre part, ne ramassent pas leurs déjections au moyen des sacs mis à disposition partout sur la Commune.

Les agents interviendront particulièrement dans les alentours des écoles et dans tous les parcs de la Commune. Cette information sera retransmise dans le prochain Lancéen.

M. BAERTSCHI : Je me ferai le porte-parole de la Virgule, pour vous inviter à venir à la fête annuelle le 30 avril, un petit papier a été posé sur vos places.

Séance ordinaire du 25 mars 2004**5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

Il n'y en a pas.

**6. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS –
Séance du 4 mars 2004 –
Rapporteur : M. Alain ERETZIAN**

**a) Chemin des Clochetons – réaménagement chaussée, reconstruction
collecteur EP et réhabilitation collecteur EU
Crédit d'investissement (Fr. 870'000.--)**

=====

M. ERETZIAN présente le sujet : La commission a eu le plaisir de recevoir MM. Amsler et Cuenod, ingénieurs et mandataires de ce projet.

Le projet qui nous est proposé ce soir est composé en 3 volets :

- La mise en séparation des collecteurs des eaux, encore en unitaire sur ce tronçon.
- Améliorer la zone 30 km/h des chemins des Clochetons et de la Solitude.
- Résoudre les problèmes de débouchés au niveau de l'école pour le passage des camions, et du chemin de la Solitude / chemin des Clochetons.

Le 1er volet est la mise en séparation des eaux des collecteurs en béton existant. Les collecteurs seront conservés, et rénovés par chemisage PVC. Ce procédé a été choisi en raison d'une pénétration de racines, selon le relevé caméra effectué. La durée de vie de ce procédé est équivalente au PVC. Cette technique est identique à celle employée à l'avenue Eugène-Lance, qui a donné entière satisfaction. Côté financier, le Canton participera financièrement sur le volet « collecteurs », mais pas sur le volet trafic.

Le 2ème volet est l'aménagement de places en stationnement alterné pour modérer le trafic. Des végétations sont prévues aux endroits larges du trottoir pour empêcher le parcage sauvage. Le type de végétation n'est pas encore défini avec le Service des Parcs, promenades et maintenance. Un commissaire demande que cette dernière soit basse afin de ne pas gêner la visibilité.

Les commerces du chemin des Clochetons ont été consultés dans le concept du chemin, afin de ne pas gêner les véhicules de livraisons.

Le 3ème volet, comprend la disparition d'un chemin piéton au profit de nouveaux trottoirs de 2 m. de large. La création de seuils de ralentissement au carrefour des chemins de la Solitude et des Clochetons et devant l'accès de l'école, pour les camions de la voirie.

Ces carrefours posent problème, car la priorité de droite n'est pas respectée et la vitesse excessive.

Séance ordinaire du 25 mars 2004

Ces travaux s'effectueront avec fermeture du chemin en deux phases, en accord avec l'Office des transports et circulation.

La 1ère phase, le tronçon fermé, maintiendra l'accès pour les commerces. Dans la seconde phase, l'accès et les livraisons, se feront par la route de Chancy.

Après ces travaux de séparation des eaux, selon les obligations légales, il restera à réaliser le chemin des Rambossons, le plateau du Petit-Lancy, la zone de Surville, une partie du chemin du Gué, le quartier de Gilly et la route de St-Georges. Pour la route du Grand-Lancy, cela se fera lors des travaux du tram.

Ils s'agit essentiellement des zones en mains de propriétaires privés, et la commune a une fonction d'intermédiaire et essaie d'aider les propriétaires pour trouver une clé de répartitions des frais.

L'Etat n'a pas donné de délais fixes pour réaliser ces travaux, mais tout le monde devra se conformer, à plus ou moins longue échéance, aux lois d'assainissement.

La commission a accepté à l'unanimité cet arrêté.

L'arrêté 6a) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

b) Divers

=====

M. ERETZIAN présente le sujet : M. le Maire nous informe que 95 % des factures finales ont été contrôlées concernant les travaux du bassin de l'école d'en Sauvy. Le budget voté sera respecté et il n'y a pas de mauvaise surprise à craindre.

M. Chobaz informe qu'il est prévu d'ouvrir la piscine de Marignac, le 15 mai. Cette date est indicative, mais l'ouverture aura lieu au plus tard le 30 mai et la fermeture, le dernier dimanche d'août.

En ce qui concerne la réflexion sur les pistes d'économies, le mandataire reprendra le dossier, principalement en ce qui concerne le poste traitement d'eau. Une réponse interviendra fin mars.

**7. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE -
Séance du 10 mars 2004 -
Rapporteur : M. Pierre-Alain VOLERY****a) Tram à Lancy – Enquête publique**

=====

M. VOLERY présente le sujet (Clichés) : Le Président accueille M. Tettamanti et M. El-Hindi du Département de l'aménagement, équipement et logement. M. Baertschi présente ce projet de tram qui est soumis à une enquête publique fédérale et la commune est appelée à se prononcer comme tout un chacun d'où cette résolution qui

Séance ordinaire du 25 mars 2004

devra être adressée à l'Office fédéral des transports jusqu'au 24 mars. Au sujet de cette date, une dérogation sera demandée à Berne, et ensuite cet Office la renverra au canton de Genève qui devra trouver des terrains d'entente. A cet égard M. El-Hindi signale que toutes remarques, même hors du périmètre soumis à l'enquête publique, seront examinées. Il est en effet toujours possible d'améliorer les choses.

Le Président demande à nos deux invités de faire une brève présentation de cette enquête, vu que deux nouveaux commissaires arrivent dans cette commission.

M. Tettamanti évoque la place du 1er-Août, d'abord fermée à la circulation avec une demande de réouverture, mais qui pose un bouleversement à la sortie du chemin des Semailles et de l'avenue du Curé-Baud. Il rappelle, à cet effet, que plusieurs places de stationnement avaient été supprimées et que les commerçants craignaient que leurs activités soient mises en péril. Le nouveau projet a donc prévu la réouverture de cette place et le déplacement de l'arrêt du tram et des bus. Mais une partie de la place restera à disposition pour le stationnement ou pour le marché. Les places ont été compensées et ce nouveau projet a permis de lever toutes les oppositions. Des feux réguleront la circulation depuis cette place, et le chemin des Semailles sera remis à double sens, mais en voie sans issue afin d'éviter un trafic de transit. Il a fallu en conséquence rétablir le double-sens au chemin Emile-Paquin. Sur ce dernier point, M. El-Hindi dit avoir reçu un courrier de la part d'habitants qui demandent une restriction de vitesse. Il explique à cet égard que, le fait d'avoir une gestion de la circulation par feux, permet de contrôler aussi la vitesse.

Le Président pense que les riverains de ce chemin risquent de déposer des oppositions. Il évoque ensuite le projet de construction d'un bâtiment, à proximité de la place du 1er-Août aux Courtillets (fin de construction prévue dans 2 à 2 1/2 ans), qui prévoit un parking et, se demande s'il ne serait pas possible de refermer la place et de permettre aux clients de se garer dans ce parking.

M. Tettamanti répond que c'est une solution à considérer et pense que ce projet global peut être accepté dans les grandes lignes, mais ajoute qu'il est nécessaire d'être prudent et d'éviter de trahir les attentes qui ont été exprimées. Un commissaire donne l'exemple sur la polémique qui avait fait rage en son temps dans les rues basses lorsqu'il avait été prévu de fermer la circulation dans ce secteur. Il déclare que ce n'est pas le meilleur projet en terme d'aménagement, mais qu'il présente l'avantage de lever toutes les oppositions.

Il est rappelé que l'ouverture de cette ligne de tram est prévue pour décembre 2005, même si certains aménagements seront terminés après cette date.

Vote de la commission: 7 oui 2 abstentions.

M. AESCHBACHER : Le groupe Libéral, tout comme le reste du Conseil municipal de Lancy, se réjouit de l'arrivée du tram sur notre commune, ce d'autant plus, que nous avons soutenu à l'époque, l'initiative 114 « pour le libre choix du mode du transport ».

Nous sommes cependant perplexes à la lecture de cette résolution, à savoir l'énoncé à l'alinéa II : « le souhait de trouver des arrangements pour pallier une éventuelle péjoration des affaires des commerçants » profite de l'alinéa III, pour énoncer « la volonté de transférer à moyen terme les places de parking de la place du 1er-Août,

Séance ordinaire du 25 mars 2004

dans un hypothétique parking souterrain, afin de transformer cette dernière en une quasi zone piétonne ».

Alors que, dans le même temps, d'aucun prône à juste titre, la revitalisation du Grand-Lancy Village, et alors que l'on découvre, au niveau cantonal, comme par hasard, que les entreprises sont un des éléments moteurs des recettes de l'Etat, voulez-vous, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, tuer définitivement le commerce de détail sur notre Commune.

Si votre réponse est oui, alors votez en votre âme et conscience cette résolution telle quelle. Sinon, je vous demande de bien vouloir suivre notre proposition de biffer l'alinéa III et de la voter modifiée.

M. ERETZIAN : Cela concerne aussi l'alinéa III. Le groupe Radical propose une modification de texte : le Conseil municipal relève que le 2ème projet réserve la place du 1er-Août en grande partie aux voitures, alors que le 1er projet réservait davantage d'espace aux piétons. Il espère que des places pourront à terme être transférées dans un parking souterrain.

Mme BUUNK-DROZ : C'est aussi l'alinéa III et la résolution en général. Je me suis d'abord demandée à quoi servait cette résolution. Je la trouve trop molle. Lorsqu'on lit ceci, je ne vois pas à quoi ça sert d'écrire une chose pareille, avec autant de termes pour lesquels, on met des gants. Alors, entre autre, dans ce 3ème paragraphe, on commence par « déplore » cela est bien, c'est clair. Ensuite, « on espère que ces places pourront être à terme », cela n'est à mon avis pas assez clair. Il faut être beaucoup plus fermes, pour prendre des dispositions. C'est pour cela que j'aurais proposé une correction de texte, à moins qu'on le supprime, comme proposé par mon collègue. J'aurais proposé que, au lieu de : « les piétons prendraient une place importante », après cette phrase, « ils se voient donc obligés de prendre en charge la construction d'un parking souterrain ».

Si j'ai bien lu cette résolution, ce serait aux frais de la Commune. Ce sont des frais pour la Commune qui sont assez élevés, et je pense que, dans le 1er projet, il n'y avait pas ces frais du tout. Il faudrait quand même montrer que le 2ème projet, la Commune doit casquer, et ce n'est pas normal.

M. BAERTSCHI : J'ai quelques éléments d'explication, je crois que c'est le 3ème paragraphe qui va nous amener à faire une modification de texte. Si ce paragraphe a été noté, c'est qu'il reflétait l'état d'esprit des personnes qui avaient eu à voir le 1er projet, lors de la dernière législature, et beaucoup avaient regretté ce changement.

Je vous rappelle que la première partie ouvrait une grande place du côté de la poste, et réduisait la partie devant la Coop, et il y avait bien entendu moins de places de parc qui étaient en revanche compensées dans d'autres coins du quartier. Vous savez que les commerçants ont fait opposition, que ce projet, comme l'a rappelé M. Volery, est un projet de compromis, néanmoins, la volonté du Conseil municipal était plutôt pour le 1er projet. Il ne s'agit pas de faire opposition, cela semblerait non constructible, il s'agit de rappeler l'état d'esprit qui avait à l'époque animé la commission et le Conseil municipal devant ce 2ème projet, qui s'est vu conforté dans sa réalisation.

Je trouverais dommage de ne pas le mettre parce qu'il est le reflet d'une volonté, d'une décision, maintenant, ce que M. Eretzian propose me semble parfaitement aller

Séance ordinaire du 25 mars 2004

dans le sens, il ne s'agit pas de le supprimer, il s'agit d'aller dans un sens qui était celui qui nous semblait être le meilleur dans le 1er projet.

Cette information n'a rien à voir avec ce qui a été dit, vous savez que l'enquête publique se terminait hier. En bonne logique, nous avons demandé une prolongation qui nous a été d'abord refusée. Pour des raisons que l'on ignore, et que seul Berne connaît, une deuxième lettre est arrivée, deux jours après, qui nous autorise jusqu'à aujourd'hui, pour prendre une décision. Donc, nous ne pouvons pas renvoyer ceci en commission, c'est aujourd'hui, qu'il nous faut prendre une décision.

M. RICHERT : Puisque tout le monde a parlé du 3ème paragraphe, je parlerai du 4ème. Je pense que tout le monde sera d'accord avec moi, simplement pour corriger une petite faute d'orthographe, quand on parle de trafic individuel – individuel adjectif qui s'accorde avec trafic et non pas avec surcharge – ensuite dans les chemins des Semailles, et de Curé-Baud - Curé-Baud n'est pas un chemin, mais une avenue. C'est un petit détail, mais soyons corrects.

M. GUILLERMIN : Nous avons deux propositions. La première de M. Aeschbacher visant à supprimer purement et simplement ce 3ème paragraphe. Je la mets au vote. Proposition acceptée à la majorité.

Je dois demander à M. Eretzian s'il maintient sa proposition.

M. ERETZIAN : Non.

M. GUILLERMIN : La résolution doit être votée avec la suppression de ce paragraphe.

Résolution acceptée par 30 oui – 0 non – 1 abstention. (Voir Annexe).

b) Plan d'attribution des degrés de sensibilité OPB

=====

M. VOLERY présente le sujet (cliché) : M.Baertschi rappelle que l'OPB est une ordonnance fédérale qui demande à chaque commune de définir des degrés de sensibilité contre le bruit. Chaque canton doit donc élaborer un plan de ces degrés qui se déclinent par quatre. Il rappelle que nous avons déjà dû nous prononcer, il y a quelques années sur ce même sujet, mais que l'ATE était intervenue contre ces résultats. Une nouvelle démarche a été réalisée.

A la première, ce Conseil avait voté positivement l'arrêté. Il ajoute à la commission que trois lettres sont parvenues. Deux de commerces qui s'inquiètent pour leurs livraisons et la troisième de la coordination transport qui demande au contraire que les degrés soient plus sévères. Le Conseil administratif aimerait que le contre-projet soit accepté et que le chemin des Semailles et l'avenue du Curé-Baud restent en degré III et leur arrière en degré II.

M. Brun, du Département de l'aménagement, équipement et logement, nous indique que le Département ne va pas tarder à envoyer à la commune l'ensemble des observations et qu'un délai sera imparti. L'OPB repose sur 3 piliers :

- le cadastre du bruit qui est différencié pour chaque source et qui contient des données normatives ;

Séance ordinaire du 25 mars 2004

- l'attribution des degrés qui a des implications sur l'aménagement du territoire ;
- l'assainissement qui peut prendre diverses formes selon les situations en agissant soit à la source, soit entre la source et les lieux sinistrés.

Ces mesures sont prises les fenêtres ouvertes. Le canton a pris du retard.

Pour en revenir nous avons une échelle de 4 degrés :

1. Le 1er signifie protection accrue, il n'apparaît pas à Genève ;
2. Le 2ème concerne les habitations, notamment les zone villas suivant la jurisprudence ;
3. Le 3ème s'applique, quant à lui, aux secteurs mixtes zone urbaine et zone de développement ;
4. Le 4ème enfin s'applique à des zones industrielles et artisanales.

M. Brun signale que la commune doit remettre un préavis et que, pour Lancy, le compromis n'est pas encore totalement dégagé, car des associations se sont opposées au choix proposé pour les chemins des Semailles et de Surville. Il mentionne que, s'il est possible d'entrer en discussion pour certains secteurs, tel n'est pas le cas pour d'autres qui sont appelés à être densifiés et pour lesquels, il n'est pas possible de préjuger des affectations. Il précise que ces plans seront modifiés lorsque les plans localisés de quartier seront adoptés. Ces plans peuvent être modifiés si des plans localisés de quartier viennent à être votés. Tous ces plans présentés sur l'ensemble du canton nous donnent un état des lieux et il est nécessaire de les adopter afin de pouvoir appliquer les mesures, Fr. 85 millions ont été votés par le Grand Conseil.

Un commissaire demande ce qu'il en est du quartier de la Chapelle. M. Brun répond qu'il reste, dans la situation actuelle, le plan de sensibilité qui sera modifié lorsque les plans localisés de quartier seront adoptés. Ce même commissaire remarque que Surville et les Semailles sont en degré III, mais qu'ils pourraient, suivant les projets, remonter en degré II. Réponse affirmative de M. Brun qui explique que certaines associations estiment qu'il faut faire l'inverse et être plus sévère dès le début. Le Président demande qui avalise ces plans ? Il est répondu, le Conseil d'Etat.

L'arrêté est accepté par 7 oui contre 2 non.

M. FAVRE : Nous refusons de nous prononcer sur l'arrêté qui nous est soumis, car il ne nous permet pas, tel qu'il est rédigé, d'accepter formellement le plan d'attribution des degrés de sensibilité mis en consultation publique. Cela ne signifie pas pour autant que nous acceptons le plan d'attribution établi par l'Etat. Pour parer à cette ambiguïté, nous faisons la proposition suivante. Nous croyons savoir qu'un autre projet d'arrêté a été élaboré, et il me semble plus simple qu'il soit distribué aux Conseillers municipaux, plutôt que d'amender le projet que nous avons sous les yeux.

Cet autre projet d'arrêté ne prend pas en compte l'observation relevée en commission, mais demande simplement d'accepter ou de refuser l'attribution des degrés de sensibilité élaborée par l'Etat. Nous demandons à que ce nouvel arrêté soit mis au vote.

M. STUDER : Le groupe des Verts quant à lui appuiera cet arrêté comme toutes mesures visant à améliorer, même par contrainte, la qualité de l'environnement de notre commune.

Séance ordinaire du 25 mars 2004

M. AESCHBACHER : Le groupe Libéral, après avoir pris connaissance du plan d'attribution des degrés de sensibilité et du projet d'arrêté soumis ce soir au vote, ne peut que s'étonner de la volonté de modifier les degrés de sensibilité des 3 zones, en les faisant passer du degré III au degré II. Or, l'attribution de degrés de sensibilité n'est pas anodine, puisqu'il peut avoir des effets sur la nature des zones déjà construites, voire à construire dans le cas du PAC la Chapelle-les-Sciers.

En d'autres termes, décider d'appliquer les degrés de sensibilité II, applicables aux zones résidentielles à une zone dans laquelle se trouvent, où se trouveront des activités commerciales ou artisanales, tels des restaurants, des boulangeries, pourraient contraindre ces derniers à devoir quitter le quartier, si des mesures d'assainissement demandées étaient trop onéreuses ou rendaient l'activité impraticable.

L'attribution des degrés de sensibilité doit donc, à notre sens, impérativement respecter la répartition existante des quartiers résidentiels et mixtes, au risque de voir certains quartiers de Lancy se transformer en véritable zone de dortoirs.

C'est pourquoi, le groupe Libéral refusera cet arrêté en l'état. C'est pourquoi, le groupe Libéral soutiendra la modification de l'arrêté.

M. AUGSBURGER : Le groupe Radical soutiendra également la proposition du parti Démocrate-chrétien. Je regrette qu'en commission, nous n'ayons pas été attentifs, puisque c'est un sujet que nous avons combattu, en collaboration avec les radicaux, les démocrates-chrétiens et l'Alliance de Gauche, contre l'Alu, que l'on essaie de remettre cela sur le tapis.

Mme JELK-PEILA : Une fois n'étant pas coutume, je suis entièrement d'accord et le groupe de l'Alliance de Gauche aussi, avec ce qui vient d'être dit par M. Augsburg. Nous avons été en effet peu attentifs en commission, et nous avons immédiatement regretté notre vote. Nous soutenons la proposition du groupe Démocrate-chrétien.

M. BAERTSCHI : Quelques explications, tout d'abord pour M. Augsburg. Je vous rappelle que c'est le Conseil municipal qui avait accepté le contre-projet, sur lequel, aujourd'hui, nous nous basons pour le développement de Lancy. Donc, il ne s'agit pas de l'initiative de l'Alu, il s'agit bien du contre-projet qui demandait que les deux quartiers, qui sont ici concernés dans le I et le II, soient mis en zone intermédiaire de densification, donc du 0,8, je vous le rappelle. Il s'agit bien du contre-projet adopté à l'unanimité, moins le groupe Libéral, si je ne me trompe. Pour ceci, nous sommes en parfaite adéquation avec la volonté du Conseil municipal.

Maintenant, c'est évident qu'on peut accepter ou refuser, l'idée étant d'être cohérents. Je vous donne un exemple de l'incohérence de ce plan. Vous voyez sur ce plan la route de Chancy qui est parfaitement bien comprise, aux abords de la route de Chancy on est en zone de sensibilité 3, derrière où habitent les gens, on est en 2ème zone. Tout à coup, là, on ne sait pas pourquoi, ceci disparaît et toute la partie de Surville, donc les Erables, est en 3ème zone de sensibilité, pour des raisons que nous ignorons, qui, manifestement ne tiennent pas compte de la volonté populaire exprimée par les habitants de Lancy. C'est la même chose pour le Grand-Lancy, c'est la raison pour laquelle, la proposition avait été faite de le refuser, afin que le département remette le métier sous le bras, qu'il fasse quelque chose qui corresponde à une réalité.

Séance ordinaire du 25 mars 2004

M. GUILLERMIN : Nous avons la proposition de M. Favre de remplacer l'arrêté présenté par un nouvel arrêté.

M. FAVRE : Je propose que l'on vote le nouvel arrêté.

M. GUILLERMIN : Nous passons au vote de remplacer cet arrêté par un nouveau.

M. CHOBASZ : Je ne veux pas intervenir dans le débat, mais je trouve quand même extraordinaire qu'on accepte de changer d'arrêté sans en connaître la teneur.

M. FAVRE : Il est marqué dans le dernier alinéa que ce projet ne prend pas en compte les observations relevées.

M. GUILLERMIN : Après cette récréation un peu inhabituelle, on va procéder au vote. Je demande au secrétaire de bien vouloir lire cet arrêté.

Mme BUUNK-DROZ : Je suis un peu surprise de recevoir cela maintenant, donc je propose le renvoi en commission, parce que c'est tellement différent de ce qui nous était proposé, et on dit, au nom du Conseil administratif, mais je ne sais pas si le Conseil administratif est partie prenante dans cet arrêté. D'autre part, l'arrêté précédent est un peu troublant, parce qu'il ne correspondait pas au compte-rendu des commissions que nous avons reçu. Donc, je propose le renvoi en commission.

M. AESCHBACHER : Je crois que le choix est assez clair. Je crois que nous n'avons pas besoin de renvoyer en commission. C'est soit, on accepte l'ordonnance de protection du bruit, le plan qui a été soumis par le Conseil d'Etat, soit, on le refuse. Je ne pense pas que l'on ait besoin de renvoyer ce projet en commission pour en débattre encore pendant des décennies. Nous sommes partisans de voter le nouvel arrêté.

M. GUILLERMIN : La proposition de renvoi en commission est à voter.

M. PEREZ-IRIARTE : J'aimerais savoir si le Conseil administratif a déjà pris position par rapport à cet arrêté.

M. FAVRE : Il y a une grosse confusion avec ce projet d'arrêté. Il a été soumis en commission, il a été remis à la fin de la séance au vote, il a été envoyé avec la convocation. Vous pouviez vous pencher dessus tranquillement à la maison. On est arrivé en séance, cela a créé une confusion, on connaissait un peu le sujet, donc ceux qui étaient au courant, ont voté sans autre non, les autres se sont regardés pendant un moment, ils ne savaient pas quelle décision prendre. En sortant, ils ont dit que là, ils avaient fait une erreur, on aurait dû voter non.

Il y a une confusion, et je crois que confusion pour confusion, je vais essayer d'éclaircir le débat. Ce qu'on dit, c'est que ce projet d'arrêté, à ceux qui veulent accepter le plan de sensibilité de l'Etat, ne le permet pas. Si on vote non, cela veut dire rien, il ne se passe rien, on rejette la position du Conseil administratif, cela ne veut pas dire pour autant qu'officiellement, on accepte le plan de l'Etat. Je voulais simplifier les choses et pas proposer un amendement, alors puisqu'on est là, je propose d'amender, on s'arrête à « 28 février 2004 » on saute jusqu'à « en conséquence » et « rejette ou accepte le plan d'affectation des degrés de sensibilité »,

Séance ordinaire du 25 mars 2004

et vous garderez en souvenir le projet du 2ème arrêté. Le projet que l'on vous soumet, le résultat sera le même.

M. BAERTSCHI : Pour répondre à M. Perez-Iriarte, en effet, nous n'étions pas au courant de ce projet d'arrêté, manifestement, des téléphones ont dû circuler entre le secrétariat et des Conseillers municipaux. On m'a juste dit que certains pensaient en effet aller dans un sens contraire, ce qui est le cas ici, mais ce n'est pas la proposition du Conseil administratif, cela est sûr. La proposition du Conseil administratif est celle qui a été votée en commission.

Je me permets de m'étonner quand même, que le nouveau projet d'arrêté ne mentionne pas le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire, en d'autres termes, elle n'a pas existé. En d'autres termes, Messieurs et Mesdames les Conseillers municipaux, vous avez voté sans y être. Alors, vous l'avez admis, c'est vrai, vous étiez distraits, pourtant il n'y avait pas eu de beuverie avant, du moins pas que je sache, et il ne me semble pas qu'on ait lancé ça comme cela, je n'ai pas du tout cette impression. Je demanderai aux commissaires de cette commission d'être un peu plus attentifs, parce que passer deux heures de temps sur des projets, et après refaire le travail de commission ici, cela me semble extrêmement léger de la part de votre responsabilité. La moindre des honnêtetés aurait été de mettre au moins sur cet arrêté nouveau, qui est proposé, par je ne sais qui, de mettre cette commission, parce quand on lit cet arrêté, on a l'impression que la commission ne s'est pas vue. Elle s'est vue, elle a dit le contraire, elle a le droit d'avoir un avis contraire aujourd'hui, simplement, manifestement les gens n'ont pas lu, ne savent pas lire, et quand M. Favre dit que cela a été remis comme ça, c'est la pratique dans toutes les commissions de remettre, et là chacun a eu un exemplaire, de remettre, non pas avec la convocation, mais sur les places, après discussion. Donc, je vous prie, Messieurs les commissaires de la commission de l'aménagement du territoire, soyez attentifs, et sachez mieux lire.

Mme JELK-PEILA : Je voudrais juste faire un petit commentaire parce que c'était très abrupte la manière dont on dit les choses. J'étais effectivement attentive, je n'avais pas fait de beuverie, et je pense que c'était le cas pour mes collègues, mais je n'ai pas très bien compris les enjeux de ce qu'on votait. Par contre, ce dont je me souviens, de manière parfaite, c'est que lors de la commission, nous avons posé la question au représentant du Département de l'aménagement, équipement et logement, en demandant si nous votions le plan tel qu'il est, si cela modifiait quelque chose par rapport au contre-projet que nous avons accepté lors de la dernière législature.

Il nous a été répondu que le degré d'attribution de bruit ne nous empêchait aucunement de satisfaire à ce projet, c'est-à-dire d'avoir des bâtiments qui étaient de gabarits relativement modestes, dont le degré de sensibilité était moindre, donc on a des densités moindres, et puis, d'avoir effectivement, des bâtiments mieux protégés quand ils s'éloignaient de la route, mais que le fait d'avoir des plans tels que présentés ne l'empêchait en aucun cas. Les degrés d'attribution du bruit sont, si j'ai bien compris, comme une photographie d'une situation, et je ne vois pas non plus, en quoi, voter des degrés du bruit modifiés, serait une meilleure garantie de préserver l'environnement. Cela n'a été mentionné, en aucun cas, à quelque moment que ce soit. Donc, en demandant que soient modifiés certains considérants qui nous gênaient ou que soient enlevés certains considérants, que le projet soit accepté tel que proposé, il me semble qu'on est dans la cohérence par rapport à ce qu'on a voté lors de la dernière législature. Mes collègues et moi nous persistons dans cette cohérence.

Séance ordinaire du 25 mars 2004

M. AESCHBACHER : Permettez-moi juste d'aller dans le sens de Mme Jellk-Peila. Il est vrai que les degrés de sensibilité au bruit n'ont rien à voir avec la densification des zones. Je crois que c'est important, c'est un sujet que la Ville de Genève traite depuis de nombreux mois, et que nous avons traité avant l'ancienne législature, cela a été soumis, il y a eu ensuite un recours au Tribunal administratif, ce qui fait que c'est revenu dans une seule commission. On peut s'étonner par rapport à la complexité du sujet, du fait de l'avoir vu traité dans une seule commission, mais cela ne change en rien le choix de décider si on donne un degré de sensibilité II ou III à une zone, cela ne change absolument rien à la problématique de la densification de cette zone.

Je crois que cela est important, et je pense qu'en l'état actuel, il faut voter la proposition aujourd'hui, alors qu'on la modifie, qu'on enlève « sur proposition du Conseil administratif » puisque semble-t-il c'est la proposition du Conseil municipal, ce n'est pas un problème, mais de faire comme le propose le parti Démocrate-chrétien, de supprimer « sur proposition du Conseil administratif » et simplement dire que « vu la mise en consultation du 30 janvier au 28 février 2004 décide d'émettre un préavis favorable ». Je vous propose de voter cet arrêté tel quel.

GUILLERMIN : Proposition de renvoi en commission. Proposition rejetée.

M. CHOBAS : Je vous propose de libeller le second arrêté comme le premier, c'est-à-dire sans aucune mention d'une proposition du Conseil administratif.

M. GUILLERMIN : Proposition de supprimer « sur proposition du Conseil administratif », acceptée.

L'arrêté 7b) est accepté par 20 oui – 9 non – 2 abstentions. (Voir Annexe).

c) Divers

=====

M. VOLERY présente le sujet : Un commissaire redemande de pouvoir obtenir un plan montrant les propriétés de la commune ainsi que les fondations pour lesquelles la commune a des participations.

Le Président évoque ensuite la couverture des Communes-Réunies qui devrait prolonger la piscine. Il rappelle qu'il avait été prévu Fr. 1 million pour des mesures provisoires. M. Baertschi mentionne que ce sujet va passer en commission des travaux et constructions.

Un commissaire indique la clôture du séminaire sur la concertation de Genève-Sud.

M. Baertschi indique que c'était la dernière séance et il évoque ensuite la société Sovalp qui souhaite valoriser les terrains appartenant aux CFF entre l'Etoile et la piscine, c'est un projet des CFF et du Conseil d'Etat, qui pourrait voir arriver 1000 nouveaux habitants, ce qui signifie qu'il serait nécessaire de prévoir des équipements publics. Il se renseignera sur la sécurisation du site et évoque le déclassement du Pied du champignon qui sera débattu au Grand Conseil.

Séance ordinaire du 25 mars 2004

Le Président demande si le Conseil administratif pourrait adresser une lettre énergique au Département à l'égard de l'enquête qui a été faite sur le déclassement de la zone de la Chapelle-les Sciens.

M. Baertschi répond que le Département a promis que ce sujet serait abordé prochainement, mais qu'un délai de 4 à 5 mois est nécessaire entre une enquête et la présentation des résultats.

8. COMMISSION DE L'ADMINISTRATION, AFFAIRES ECONOMIQUES ET COMMUNICATION – Séance du 15 mars 2004 – Rapporteur : M. Fabrice BADET

a) Désignation des jurés des tribunaux 2005

=====

M. BADET présente le sujet : Suite à une lettre de la Chancellerie d'Etat, la commission doit choisir parmi ses habitants nés entre 1946 et 1979, avec comme lettres de A à D, soit 173 jurés.

Vous avez reçu en annexes de l'ordre du jour tous les noms de ces 173 jurés. Connaissant votre prise de conscience de vos responsabilités et sachant que vous avez lu tous ces noms, je me passerai de vous les citer, à moins que l'un d'entre vous m'en demande la lecture ...

La commission a accepté à l'unanimité cette liste.

M. LANCE : Vous avez reçu sur vos places une nouvelle liste, en fait, il n'y a qu'une petite modification sur la page 2 où il s'est glissé une coquille pour le 11ème nom, on a mis comme profession « responsable de secte ». En fait, cette liste est basée sur les listes informatiques des rôles électoraux que nous recevons de l'Etat, et il est vrai que, sur le champ réservé aux professions, il manque un peu de place et c'est pourquoi dans ce cas, cette profession a été tronquée, il s'agit donc d'un responsable de secteur, et non pas un responsable de secte.

M. PAGE : Ceux qui ont lu le rapport de commission, comme on en a parlé tout à l'heure, auront constaté que les jurés sont choisis parmi les citoyennes et les citoyens qui ont au moins 25 ans et pas plus de 58 ans. N'étant pas capable de jugement en dessous de 25 ans et étant gâteux dès 59 ans. Il serait temps de corriger ces insinuations, qui comme on l'avait indiqué, il y a quelques années, reposent sur une législation qui remonte au début du siècle dernier. Au siècle dernier, la majorité n'était certainement pas 18 ans, et l'espérance de vie était peut-être plus courte qu'aujourd'hui. Je voudrais donc demander au Conseil administratif, s'il a des possibilités, par exemple à travers l'Association des communes, pour qu'une fois, on reprenne cette loi et qu'on la mette au goût du jour. Mais je voterai la liste.

Vote accepté à l'unanimité. (Voir annexe).

Séance ordinaire du 25 mars 2004**b) Divers**

=====

M. BADET présente le sujet : Je vous les peaufine pour le prochain Conseil du mois d'avril.

**9. COMMISSION DE LA CULTURE – Séance du 9 février 2004 -
Rapporteur : M. Alain BOSSHARD****a) Audition du Groupe Culturel de Lancy (M. Bovey) et Orchestre de
Lancy-Genève (M. Sawicki)**

=====

M. BUTSCHI présente le sujet en l'absence de M. Bosshard : M. François Lance, délégué Conseiller administratif délégué, présente M. et Mme Bovey, qui sont les animateurs du Groupe culturel de Lancy, dont celui-ci reçoit une subvention annuelle de Fr. 70.000.--. Le Groupe culturel produit des spectacles variés, concerts, ballets, pièces de théâtre, donnés, par exemple, à la ferme Marignac, à l'aula du collège de Saussure, dans les églises et les salles communales, dans la salle de la Plage, dans les locaux du CPM. Dans ses activités, le Groupe culturel soutient l'Orchestre de Lancy-Genève.

En 1967, sur l'initiative de Mme Edith Eardley, conseillère municipale, une association a été créée, ayant pour but l'organisation de concerts et d'expositions d'artistes et d'artisans. Dès 1984, Mme Eardley a proposé à M. Bovey de prendre en charge les activités du Groupe culturel, qui, en presque 20 ans et grâce au soutien financier de la Ville de Lancy, mit l'accent sur une augmentation de la production de spectacles et de concerts, soit une moyenne située entre 25 et 30 par année.

L'objectif du Groupe est la découverte de jeunes artistes qui, finissant leurs études, désirent se lancer dans une carrière professionnelle. Aujourd'hui le Groupe culturel programme notamment plusieurs spectacles de ballets, parfois en collaboration avec l'Orchestre du Collège de Genève.

Dans le domaine musical, le Groupe organise des concerts avec formations de tous genres, récitals de chant, piano, guitare, flûte, harpe, etc. ou des concerts de musique de chambre, comme par exemple le Quatuor Florestan, composé de musiciens de l'OSR ou collabore avec l'atelier-théâtre de Mme Claude Delon. Au fil des ans, le Groupe culturel de Lancy a acquis une certaine notoriété. M. et Mme Bovey reçoivent beaucoup d'artistes et participent à de nombreuses auditions. En effet, le respect du public exige une certaine rigueur qualitative dans la sélection des artistes. Comme cité plus haut, le Groupe culturel est nomade, puisque les productions ont lieu dans plusieurs endroits de la commune. A la demande du public, le Groupe organise, en fonction des lieux d'accueil, des ventes de boissons et alimentations variées, permettant ainsi l'élargissement de la communication.

Le Conseiller administratif délégué demande à M. Bovey de s'exprimer au nom de M. Sawicki. Argentin d'origine, M. Sawicki violoniste formé à Buenos-Aires a notamment été engagé par Ernest Ansermet dans le cadre de l'OSR. Voulant produire sa propre

Séance ordinaire du 25 mars 2004

musique, il a fondé, avec des collègues de l'OSR, l'Orchestre de chambre de Marignac. L'habitude est ensuite née de travailler avec le Groupe culturel de Lancy, qui porte aujourd'hui le nom d'Orchestre de Lancy-Genève, produisant trois ou quatre concerts par année, dont le répertoire va de l'ère baroque à l'époque contemporaine. M. Sawicki est un chef d'une sensibilité particulière, doublé d'un excellent pédagogue. Certains des disques qu'il a produits, ont obtenu les « Diapasons d'or » français.

M. Lance ajoute que la commune a mis à sa disposition un bureau dans la villa Bernasconi pour la gestion de l'orchestre, ainsi que l'attribution d'une salle de répétition à l'Ecole de Tivoli. L'Orchestre est composé de musiciens professionnels et reçoit une subvention annuelle de Fr. 60.000.--.

Le Conseiller administratif délégué remercie M. et Mme Bovey pour leur engagement et pour l'organisation des concerts à Lancy, en indiquant que ceux-ci sont sollicités par d'autres communes. Il a pris note des éléments relatifs à l'amélioration de l'affichage et à l'élaboration d'un site internet.

b) Point de la situation sur la Maison de la Danse

=====

M. BUTSCHI présente le sujet en l'absence de M. Bosshard : M. Lance explique que le groupe de travail, composé de représentants de la ville de Genève, de l'Etat et de la commune de Lancy, s'est réuni le vendredi 6 février pour la deuxième fois depuis le début de ce projet.

Trois aspects ont été abordés, dont le futur statut juridique de la Maison de la Danse. M. Skrebers, de la Ville de Genève, a exposé les différences entre une association et une fondation. La structure associative est plus légère et plus souple. La fondation nécessite une représentation politique. Le troisième aspect concerne le cahier des charges élaboré par l'Association pour la danse contemporaine (AOC). Ce cahier concerne la mission de la Maison pour la danse, et doit être étudié par les parties. La Ville de Genève a par ailleurs confirmé son engagement à hauteur de Fr. 750.000.-- pour le budget de fonctionnement. La couverture du déficit serait donc assurée à hauteur de 50 % par la Ville de Genève et à 25 % chacun par Lancy et l'Etat.

M. Lance aimerait inclure une valeur locative dans la participation de la commune, vu que Lancy construit et met à disposition les bâtiments. La Ville de Genève n'entre pour l'instant pas en matière sur ce sujet.

Un commissaire demande si la ville de Genève pourrait participer au financement des travaux ? Le Conseiller administratif répond que les autorités de la Ville de Genève ne veulent pas en entendre parler. Une demande de participation sera faite au fonds d'équipement communal sur l'investissement. Ce fonds sert principalement à aider les communes dans le paiement des intérêts de leur dette.

Un commissaire demande ce qu'il en est du projet de parking. M. Lance explique que d'autres entrepreneurs ont été contactés, suite à la proposition de M. Favre. La « Général Parkings » étudie le dossier et se déterminera sur l'intérêt financier potentiel de l'opération.

Séance ordinaire du 25 mars 2004

M. Lance conclut en disant que le but actuel est d'avancer le plus possible avec le groupe de travail pour aboutir à un projet bien ficelé.

c) Point de la situation sur le projet de bibliothèque intercommunale

=====

M. BUTSCHI présente le sujet en l'absence de M. Bosshard : Le Conseiller administratif délégué explique qu'il a rencontré récemment Mme Arnold, maire de Plan-les-Ouates, afin de poursuivre la discussion sur ce projet, en présence de Mme Scaravelli, responsable de la bibliothèque et de M. de Planta, architecte, qui a eu l'occasion ainsi de présenter l'implantation de la bibliothèque dans le complexe de Lancy-Sud.

Il a été décidé que Mme Scaravelli fasse appel à des conseils extérieurs sur le concept de cette bibliothèque. Mme Arnold réaffirme que sa commune est intéressée par ce projet, et qu'elle en parlera à sa commission de la culture.

d) Divers

=====

M. BUTSCHI présente le sujet en l'absence de M. Bosshard : Suite à l'intervention de Mme Buunk-Droz lors du dernier Conseil municipal, M. Lance a fait démarrer l'inventaire déjà évoqué de toutes les salles disponibles sur la commune. L'inventaire de tous les groupements culturels actifs à Lancy est également en cours, il sera distribué ultérieurement en commission.

La Présidente demande si les entreprises sont incluses dans l'inventaire des salles. M. Lance répond que les entreprises les plus importantes seront démarchées. Ce travail sera élaboré avec les déléguées à la culture, en collaboration avec Mme Boussina.

10. COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES – Séance du 11 février 2004 - Rapporteur : Mme Andrée JELK-PEILA**a) Audition de M. Pierre Conne de l'Association Soleil Levant**

=====

Mme JELK-PEILA présente le sujet : La commission reçoit M. Pierre Conne qui est l'un des responsables d'une association s'occupant d'une école maternelle en Thaïlande.

M. Conne est médecin et s'est engagé dans cette association fondée par l'un de ses amis d'enfance, M. Jacques Segond. Il précise que celui-ci, après avoir travaillé pour «Médecins du monde», s'est occupé de réfugiés cambodgiens dans le nord de la Thaïlande.

Vivant sur place, M. Segond a pu constater des lacunes dans l'éducation des enfants, lesquels sont souvent livrés à eux-mêmes dans une région qui, traditionnellement cultive et consomme l'opium, et subit une paupérisation grandissante. Cette situation

Séance ordinaire du 25 mars 2004

l'a amené à mettre en œuvre un projet visant à créer une école pour les enfants en bas âge tributaires d'un sort peu enviable.

Cette école qui accueille ainsi les enfants, pendant les journées de travail de leurs parents dans les rizières, est soutenue financièrement par un réseau d'amis qui ont développé à Genève une association il y a une dizaine d'années. Mme Pascale Vieux en est la présidente. Les parents des enfants scolarisés participent, de temps à autres, à la hauteur de leurs moyens, au fonctionnement de l'école ouverte cinq jours par semaine et qui enseigne aux enfants à s'intégrer dans la vie communautaire, de même que des rudiments d'hygiène et de nutrition.

Sur place, une personne s'occupe de l'école depuis le début du projet. Une seconde est ensuite venue l'aider et, depuis peu, une stagiaire complète l'équipe. Le budget s'élève à Fr. 4'000.-- tous les 3 mois et englobe les salaires de ces deux personnes. Les salaires sont définis de concert avec l'association et demeurent transparents. L'argent restant sert à acheter du matériel et de la nourriture ainsi qu'à l'entretien de l'école.

M. Segond s'est retiré de ce projet afin de s'investir dans une nouvelle démarche. Il demeure toutefois le correspondant et le répondant sur place pour l'école. Des membres de l'association se rendent de temps en temps sur place, profitant de leurs vacances pour venir visiter l'école. Il s'agit d'un véritable partenariat qui repose pour une grande part sur le bénévolat.

M. Conne désirerait pouvoir institutionnaliser cette association afin de recevoir l'aide de collectivités publiques. Il a déjà été reçu par deux communes.

Aux questions des commissaires, M. Conne explique que l'école accueille une moyenne de 30 enfants, moyenne qui peut varier. Une petite maison sert d'abri pour des adolescents en formation. Il rappelle que des ventes d'enfants ont traditionnellement lieu dans cette région, une coutume qui s'inscrit dans celle de la consommation d'opium. En l'occurrence, l'école a récupéré trois de ces enfants.

Il y a trois bénévoles dans le comité qui, ne cherche pas à recruter plus de personnes, car le travail n'est pas lourd. La difficulté la plus importante demeure la récolte de fonds. L'association possède pour le moment les moyens de faire vivre cette école jusqu'au début de l'année 2005.

M. Conne montre ensuite quelques photos de l'école et des enfants. Il explique que l'activité menée est plutôt maternelle, il n'y a pas de programme à tenir. Des rizières se trouvent sur les mêmes terrains familiaux que l'école et celle-ci reçoit une partie des récoltes. Ces terrains appartiennent à la famille de l'épouse de M. Segond. L'association n'est propriétaire de rien.

Il n'existe pas d'école maternelle en Thaïlande. Or, les enfants, qui sortent de cette petite école, se débrouillent mieux que les autres lorsqu'ils intègrent l'école obligatoire. Des liens se sont donc forgés et les relations sont plutôt amicales. Ce projet n'a par contre pas créé d'émules, une fois de plus à cause de la fermeture de ce pays qui reste très statique et très hiérarchisé.

Concernant la santé, M. Conne confirme que la région est également touchée par le Sida, mais qu'elle dispose de médecins et de dispensaires. Le réseau médical est ainsi

Séance ordinaire du 25 mars 2004

relativement efficace. Il répète que les difficultés sont plutôt sociales et relèvent de la pauvreté ou de parents opiomanes.

A la commission, le Conseiller administratif délégué fait remarquer que les demandes d'aide sont nombreuses et les finances limitées. Il demande ensuite si M. Conne s'est adressé à la Fédération genevoise de coopération qui est en l'occurrence un garant pour Lancy.

M. Conne répond que cette démarche appartient effectivement aux projets de son association qui souhaite s'institutionnaliser.

b) Audition d'un responsable du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP)

=====

Mme JELK-PEILA présente le sujet : La commission reçoit M. Delieutraz. Le Conseiller administratif délégué explique que le GIAP s'est beaucoup développé ces dernières années. Outre les cuisines scolaires, il s'occupe également d'animation après les heures d'école. A terme sera-t-il encore possible d'assumer un nombre suffisant de repas ?

M. Delieutraz déclare que la progression du nombre de repas fournis est constante dans le canton et s'élève à 7 %. Il est l'un des responsables du GIAP, lequel dépend de l'Association des communes genevoises, s'occupant notamment des activités parascolaires. Il a comme interlocuteur les communes, la FAS'e, les écoles et les associations de cuisine scolaire. Ce sont près de 650 moniteurs, encadrés par des responsables de secteur, qui sont employés par le GIAP.

Il précise que Lancy a deux responsables. Les relations avec la commune sont, en l'occurrence, excellentes et la collaboration très efficace, (excellente collaboration avec le Centre Marignac) bien que les liens avec le Petit-Lancy soient quasi inexistantes (avec le terrain d'aventure). Il ajoute que le grand atout de Lancy demeure la multitude de restaurants scolaires qui, si cela coûte plus cher qu'une seule grande cantine, permettent des contextes plus agréables. Il évoque ensuite les activités de fin d'après-midi et, explique que les enfants sont plus petits. Il remarque que la démarche tente de modifier l'aspect de «classes gardiennes» qui est chevillé à ces activités. De même, ces activités essaient de mélanger toutes les classes sociales. Si, à midi, cette dimension disparaît de par le nombre et la variété d'origine des enfants, le soir, les enfants, participant aux activités, proviennent plutôt de classes défavorisées.

Le parascolaire est payant, mais un tiers des utilisateurs ne paie rien, puisque leurs revenus sont inférieurs aux barèmes fixés par l'Etat. Si ce système fonctionne bien, le parascolaire aimerait être pris plus au sérieux et ne plus être considéré comme le « bouche-trou » des parents. Dans cette optique, les animations proposées aux enfants tentent de les valoriser.

L'augmentation du nombre d'enfants entraîne un accroissement des participations communales. Les conditions deviennent parfois difficiles à midi car les enfants sont issus de cultures différentes. A cet égard, il a été envisagé de mettre sur pied, dès l'année prochaine, des cours de formation pour les moniteurs afin de mieux gérer les

Séance ordinaire du 25 mars 2004

conflits et les problèmes d'incivilité. Le recrutement demeure difficile car les heures de travail sont finalement peu nombreuses.

Le Conseiller administratif délégué mentionne que le nombre d'enfants est passé de 5'800 à 10'600 en six ans. Il ajoute que Lancy versait, en 2002, Fr. 350'000.--, alors qu'en 2004, la somme s'élèvera à Fr. 550'000.--.

Le parascolaire appartenait au Département de l'instruction publique il y a dix ans, mais que, depuis la modification de la loi, les communes doivent participer à hauteur de 50 %. Cette adaptation se fait de manière progressive et aboutira dans deux ans.

Lors de la discussion, les éléments suivants sont évoqués :

- A midi, les enfants mangent. Les plus petits font une sieste après le repas et les plus grands font généralement du sport. Le soir, un goûter est donné puis, suivant la saison, les activités proposées peuvent être la piscine, la patinoire, le cinéma, des ateliers de bricolage ou des jeux. Les enfants, les plus grands, n'ont pas accès à ces prestations. Il ajoute encore que le parascolaire a récupéré plusieurs locaux dans les CASS.
- Certaines écoles ne possèdent pas de cuisine scolaire. Ainsi, les enfants de l'école des Morgines mangent à l'école de la Caroline, laquelle ne possède pas non plus de local ad hoc et doit donc utiliser l'aula pour accueillir les enfants qui prennent leur repas à midi. Ce cadre n'est pas très agréable, notamment à cause du bruit, et génère une certaine excitation chez les enfants l'après-midi. Les élèves de l'école de Petit-Lancy mangent à Clair-Bois, jusqu'à l'achèvement des travaux de leur école. Le personnel d'encadrement compte environ un moniteur pour douze enfants.
- Le repas de midi coûte Fr. 7.50.- plus Fr. 3.--. Ce prix est relativement cher pour les parents. Certains parents trouvent les repas trop onéreux. L'un des aspects du parascolaire est d'être une prestation sociale.
- Le fournisseur des repas est Régéservice. Les repas servis sont équilibrés, mais il est toujours difficile de faire manger ensemble des enfants dont les cultures, y compris la culture alimentaire, sont extrêmement variées.

c) Divers

=====

Mme JELK-PEILA présente le sujet : Un commissaire demande que le sujet de la Fête des écoles soit mis à l'ordre du jour, car plusieurs points concernent cette commission.

Il demande que soient annoncées les dates des assemblées générales des locaux autogérés.

Il demande que soient entendus les travailleurs sociaux « hors-murs »

Séance ordinaire du 25 mars 2004**11. COMMISSION DE LA SECURITE – Séance du 1er mars 2004 -
Rapporteur : M. Fabrice BADET****a) Audition des représentants des Sauveteurs auxiliaires**

=====

M. BADET présente le sujet : Nous accueillons les représentants des Sauveteurs auxiliaires, à savoir ; le « Chef » M. Aeschbacher et le « Sous-chef » M. Courtois. Ce sont les responsables d'une société lancéenne fondée en 1912 qui fait partie du Groupement de sécurité de Lancy (GSL).

Ce corps est membre de la Fédération des Corps de Sauveteurs auxiliaires du canton de Genève, seul canton en Suisse à avoir des groupements de sauveteurs fondés, suite à un important incendie survenu sur la ville en 1874. Leur mission première consiste à éloigner les curieux, rassurer les habitants en les protégeant, ainsi que le mobilier pouvant être abîmé, suite aux dégâts d'eau causés par l'extinction des feux. Il s'occupe également de la circulation et du maintien de l'ordre, sous directive de la police. Ce groupement est aussi à la disposition du Conseil administratif ou de la Mairie pour tout service sur la commune. Il travaille bénévolement avec sa devise : « amitié et dévouement ».

Le corps se compose de membres actifs (plus de 18 ans), membres d'honneur, membres honoraires (ancien membre actif ayant atteint 60 ans et plus), des anciens et des sympathisants. Encore aucune femme à Lancy, malgré les statuts, mais il semblerait que cela ne fait pas partie des traditions. L'obligation des membres de ce corps est d'assister à son assemblée générale, de participer aux deux séances annuelles, et de prêter assistance sur le territoire de la commune.

Un ou deux nouveaux membres viennent renforcer le groupe, le recrutement est difficile. Le corps lancéen reste quand même le plus grand du canton. Afin de recruter de jeunes membres, un volet formation se constitue sans pour autant devoir être trop contraignant. Ces formations consistent en un volet de formation sanitaire de base qui pourrait être fait par l'association genevoise des Samaritains ; un deuxième volet axé sur la circulation conduite par la brigade de la circulation et, le troisième serait les comportements-clés à adopter en cas de sinistre.

Les Sauveteurs se retrouvent également dans les fêtes organisées par la commune, à savoir les fêtes des écoles où ils assurent les repas et la sécurité, la fête du 1^{er} août, le Noël des Aînés et encore le Téléthon. Ils assurent également la sécurité au Grand Prix cycliste de Lancy, ils ne travaillent pas au stade de la Praille. Ils ne veulent non plus pas trop submerger de manifestations leurs membres, ceci afin de ne pas les décourager. C'est le comité qui décide d'engager leurs membres. Nous avons également retrouvé ce corps dans la permanence faite au niveau de la commune par rapport à la prévention relative au G8.

Quand nous demandons au Chef si des interventions dans d'autres communes sont envisageables, il nous répond que, sur le principe, son corps est prêt à intervenir dans l'urgence pour prêter main forte. Mais de façon à ne pas sur-mobiliser ses membres, il faudrait limiter cette collaboration avec les communes voisines à savoir Onex et Plan-les-Ouates.

Séance ordinaire du 25 mars 2004

Le corps des sauveteurs de Lancy, fonctionne grâce à un budget établi avec la mairie et apprécie sa collaboration avec les pompiers de la Compagnie 35 et le reste du GSL. L'attente première du Corps concerne la future Maison de la Sécurité afin de regrouper tout le GSL.

Le chef nous explique, sur demande du président, comment se passent les interventions : les pompiers de la commune, appelés par le SIS, décident sur certains sinistres de demander l'aide des Sauveteurs qui sont alarmés par l'intermédiaire de leurs bips. Les deux membres du comité de piquet se partagent le travail. L'un d'entre eux se déplace au dépôt afin de s'équiper et attend les informations du second qui s'est déplacé sur les lieux du sinistre, avec l'aide du commandant d'intervention. Ils décident du nombre de membres à alarmer, ce qui se fait automatiquement par le collègue se trouvant au dépôt. Ils interviennent sur ordre du commandement des pompiers, et sécurisent les biens d'autrui en déployant notamment des parapluies anti-inondations et rassurent les habitants et les voisins, tout en continuant à donner un coup de main aux pompiers de la commune.

Notre Conseiller administratif délégué à la sécurité, tient à préciser son appréciation du travail effectué par le Corps des Sauveteurs de la commune et sait qu'il peut compter sur eux. Il rappelle cependant que le Corps doit continuer à se spécialiser de façon à accroître la sécurité sur notre commune.

Les débats se terminent par les remerciements du président qui exprime sa reconnaissance au nom de notre commission.

b) Point sur la Maison de la sécurité

=====

M. BADET présente le sujet : A la demande du président, M. Lance nous fait état de la situation actuelle du projet de la Maison de la sécurité. Cette construction est envisagée depuis plusieurs années et, ceci notamment, par le Conseil administratif de l'ancienne législature. La caserne actuelle, qu'emploie la compagnie 35, se situe au chemin du Gué dans une ancienne ferme, les hommes et leur matériel y sont à l'étroit.

L'idée d'une caserne commune avec Onex fut abandonnée par cette même ville. Suite au projet de la zone Lancy-Square, le Conseil administratif a pensé y bâtir cette caserne. Caserne qui serait partagée par les pompiers environ 860 m², les Sauveteurs auxiliaires environ 300 m² et les Samaritains environ 320 m². Ces trois corps peuvent ainsi également partager certains locaux, comme des salles de cours et de réunions.

Ce projet fut mis en veilleuse en raison de la stagnation du développement du quartier.

Ce projet a été relancé en juin 2003 et le Conseil administratif actuel est en attente d'un cahier des charges fait par un architecte de la place.

Au vu de l'apparition du tram, un nouveau locataire est prévu dans cet immeuble, à savoir l'intégration de l'OPC de Lancy qui aura besoin d'autant de surface qu'à l'heure actuelle. Ce projet est estimé à Fr. 8 mios, financés entièrement par la commune, la construction devrait intervenir dans les 2 à 3 ans.

Séance ordinaire du 25 mars 2004

Il est nécessaire de construire cette caserne afin de faire office d'écran au bruit pour les immeubles d'habitation.

Une commissaire trouve nécessaire la réalisation de cette caserne, mais regrette la disparition d'un vieux quartier.

c) Divers

=====

M. BADET présente le sujet : M. Lance nous informe que le poste de police d'Onex sera déplacé sur notre commune, un lieu reste encore à trouver. Il nous informe également que c'est M. Bise qui va piloter l'organisation de la circulation et des parkings pour la Fête des écoles.

12. COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES – Séance du 3 mars 2004 - Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER

a) Rencontre avec les travailleurs sociaux hors murs

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : Le Président accueille les travailleurs sociaux hors-murs. Ces derniers expliquent qu'ils sont quatre, employés par la fondation socioculturelle et que leur tâche relève de la prévention, surtout chez les jeunes entre 13 et 20 ans, leurs compétences touchent à des domaines très variés. Leur taux d'occupation se répartit sur plusieurs missions, « job insertion », locaux autogérés des Palettes, région de Lancy-Sud / Plan-Les-Ouates, Palettes, ainsi que le BUP ; il s'agit d'un bus de prévention qui se rend sur le lieu où les jeunes se trouvent, à savoir : le parc sur l'axe Lancy-Chancy.

L'action touche 150 jeunes dont les difficultés sont multiples et variées. La particularité de leur démarche se base sur le principe du réseau et de la participation.

En réponse à un commissaire, un travailleur social répond que la précarité et les problèmes familiaux sont les plus courants, ce qui explique aussi l'augmentation des incivilités. Il rappelle que leur travail se fait en étroite collaboration avec la gendarmerie et que leur « clientèle » se situe entre 17 et 18 ans pendant la semaine, alors que le week-end, la population est plus jeune, mais il précise que la grande majorité des jeunes va bien.

Un commissaire souhaite savoir si le dispositif mis en place est suffisant. Il lui est répondu que Lancy a développé beaucoup de choses par rapport aux autres communes, même si, selon lui, il manque un lieu d'accueil au Petit-Lancy.

Un autre commissaire revient sur la problématique des enfants de 8 ans laissés seuls dans la rue. Il lui est répondu que les petits enfants sont dehors, surtout l'été, jusqu'à 23 heures. Il explique qu'une aide aux devoirs a été organisée à la Maison civique en recourant aux adolescents qui soutiennent les plus petits. Il ajoute que le tissu social semble être relativement dense.

Séance ordinaire du 25 mars 2004

Une commissaire demande si une structure à Tivoli est nécessaire. Il lui est répondu par l'affirmative.

Le Conseiller administratif délégué conclut en expliquant que chaque travailleur social remet une feuille de route tous les deux mois.

b) Fête des écoles - Etat de la situation

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : Le Conseiller administratif délégué aborde le sujet en expliquant que la Fête des écoles va être déplacée. Le nouveau site sera plus grand. Il souhaite en profiter pour redonner un peu de lustre à cet événement en l'axant sur l'animation. Il mentionne ensuite que les associations de parents et le GIAP participeront à cette fête.

Un commissaire souhaite savoir si la réflexion englobe le repas du corps enseignant dont il a entendu certaines critiques au niveau de la qualité, ainsi que s'il est prévu d'utiliser de la vaisselle recyclable.

Le Conseiller administratif délégué répond ne pas avoir entendu de critiques au sujet de ce repas. Il n'est donc pas remis en question. Il mentionne ensuite que la vaisselle recyclable sera, bien entendu, utilisée.

Une commissaire évoque alors les 6èmes années et explique que, selon elle, ces dernières ne participent pas plus activement aux promotions, le plus souvent en raison de leurs parents qui souhaitent partir en vacances.

c) Divers

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : Le Président rappelle que les commissaires peuvent faire des propositions pouvant être traitées en commission.

Un commissaire évoque alors l'Agenda 21 en remarquant qu'aucune commission n'assure le suivi de ses travaux et propose que, compte tenu du nombre d'affaires sociales inhérentes à la démarche de l'Agenda 21, il serait peut-être opportun que la Commission des affaires sociales assure le suivi.

Le Conseiller administratif délégué intervient en rappelant que le Comité de pilotage devra valider les propositions, lesquelles seront ensuite soumises au Conseil municipal.

Une commissaire mentionne que l'école de la Caroline a été visitée à deux reprises en l'espace de trois semaines avec des actes de vandalisme. Et qu'une certaine psychose est en train de naître.

Un commissaire souhaite plus de discipline pendant les séances et les auditions, aspects que le président partage.

Séance ordinaire du 25 mars 2004

Pour terminer, il est rappelé que la fête « Caroline fête son chemin » se déroulera le 18 septembre.

**13. COMMISSION DES SPORTS – Séance du 11 mars 2004 -
Rapporteur : M. Karel STUDER****a) Etude du périmètre sportif de Lancy-Florimont**

=====

M. STUDER présente le sujet (cliché) : Le périmètre délimité au nord par le viaduc des Grandes-Communes, à l'ouest par la route du Pont-Butin, le Fort-de-l'Ecluse et l'Ecole de mécanique qui est le centre sportif de Genève.

Prévue au budget 2004, l'étude de ce périmètre nous est présentée par M. Pascal Chobaz. Constitué du stade de la Florimontaine (acquis par Lancy), de villas également propriétés de notre commune, d'une villa au 11, chemin du Fort-de-l'Ecluse qui appartient toujours à un privé, et d'une parcelle adjacente, propriété de l'Etat de Genève. Ce périmètre représente le seul endroit possible à Lancy pour un développement de ce type d'activités.

Les infrastructures sont constituées d'un bâtiment d'habitation loué à l'Association de la Florimontaine, d'un bâtiment comprenant les vestiaires, les douches et autres commodités ainsi que d'une buvette. Ce bâtiment a d'ailleurs été rafraîchi, il y a quelques années. Le terrain principal de football est entouré d'une piste d'athlétisme.

M. Chobaz rappelle qu'il est souhaitable d'élargir les possibilités du Lancy Sport FC qui ne possède que deux terrains pour ses entraînements. Quant au terrain de football du bord du Rhône, sur la parcelle de l'Arquebuse, il a du être abandonné au vu du périmètre de protection des rives du Rhône. A remarquer que, sur ce lopin de terre, remonter le terrain comme pour un joueur prenait tout son sens... Les dirigeants se sont donc tournés vers le centre sportif des Evaux, mais les déplacements qui en découlent restent problématiques.

Une commissaire demande si ce périmètre est constructible et M. Chobaz informe qu'il s'agit d'une zone de verdure à destination sportive, et non pas d'une zone de villas comme mentionné précédemment.

Le premier terrain synthétique a été installé en 1983 et remplacé en 1995. Ce terrain a une durée de vie d'une dizaine d'années et il sera donc bientôt nécessaire de le remplacer à nouveau. La nouvelle génération de ce type de surface se rapproche désormais énormément des terrains naturels et, est en passe d'être reconnue officiellement par les instances internationales.

M. Chobaz mentionne, qu'indépendamment du remplacement de ce terrain synthétique, il est nécessaire de réfléchir à l'ensemble du périmètre, il rappelle que de nombreux enfants jouent dans ce club, moins bien loti que le FC Grand-Lancy. Il pense que la transformation de la buvette et des vestiaires, il y a quelques années, a été insuffisante et qu'il aurait fallu se lancer dans des travaux plus ambitieux, ce qui a

Séance ordinaire du 25 mars 2004

été une erreur. Mais les dirigeants étaient déjà tellement contents que quelque chose soit fait.

Un commissaire demande si la réfection du parking serait comprise dans le projet. M. Chobaz acquiesce, mais déclare qu'il faudrait investir Fr. 250.000.--, raison pour laquelle la commune s'est contentée de l'entretenir ces dernières années et que Fr. 25.000.-- ont été récemment investis pour le tapis bitumeux et les lignes blanches. Ce lifting devrait faire tenir le parking quelques temps.

La Présidente évoque le cahier des charges et insiste sur la notion d'Agenda 21 évoquée, et sur l'architecte.

Une commissaire remarque que ce projet empièterait sur les terrains constructibles et se demande s'il ne faudrait pas approcher l'Etat de Genève pour savoir si un projet est envisagé sur sa parcelle. M. Chobaz répond que des modifications au niveau des jardins des villas, propriétés de la commune, peuvent être envisagées et précise, qu'à l'heure actuelle, l'Etat n'a pas de projet sur sa parcelle.

Un commissaire demande si le terrain de football aura, une fois les gradins supprimés côté route du Pont-Butin, les dimensions officielles. M. Chobaz répond que c'est à voir et dépendra des besoins et variera selon les niveaux de jeu. Il évoque, pour finir, que la piste d'athlétisme, utilisée par Florimont, n'a pas un avenir assuré, perspective que la Florimontaine connaît déjà et qui elle, au besoin, pourrait utiliser les Evaux.

b) Rencontre avec le Vélo club de Lancy – Audition de M. Favre, Président

=====

M. STUDER présente le sujet : Le Président, M. Christian Favre, accompagné de son trésorier-secrétaire M. Eric Schutz, nous présente les diverses activités vélocipédiques de son club, le Vélo Club de Lancy. Composé de 46 membres, dont 25 % environ d'habitants de la commune, ce club est actif depuis 82 ans.

Partie prenante des manifestations qui ont jalonné cette période, il reste un des clubs incontournable de notre canton. Le Grand Prix de Lancy, dont la 39ème édition aura lieu cette année, en est un bel exemple, mais il ne faut pas oublier l'omnium genevois de cyclo-cross et VTT ou le mémorial Jean Brun.

Par le passé, ce club a participé à un grand nombre d'activités, comme les promotions ou les restaurants parascolaires. Sept moniteurs, un coach, deux mécaniciens et deux kinésithérapeutes composent l'encadrement des sportifs lors des diverses activités en cours d'année comme le ski de fond, le ski alpin, le footing, les camps de printemps et la piste.

Le Président explique que le club avait organisé une démonstration lors d'un anniversaire de Clair-Bois et qu'il aimerait renouveler cette démarche, sous forme d'une école de cyclisme.

Il évoque les diverses ressources du club, à savoir : le site Internet (www.vclancy.ch), un local au Pont-Butin prêté par la commune, un véhicule, ainsi que du matériel d'entretien. Afin d'aider les jeunes, deux vélos de route et cinq vélos de piste sont

Séance ordinaire du 25 mars 2004

loués pour les coureurs. Les objectifs du club sont le maintien d'un site Internet attrayant, l'achat d'un nouveau véhicule, la création de l'école de cyclisme et la mise en place d'une structure d'accompagnement pour les juniors afin de faciliter les déplacements lors des compétitions.

Une commissaire demande à combien d'entraînements participent les juniors, et quel est le nombre de ceux-ci. M. Favre répond qu'il y a 4 juniors de 17-18 ans qui font de la compétition.

Un commissaire demande quelles sont les ressources financières du club, si le club participe à la Rominger Classic et s'il s'associerait à une arrivée d'étape du Tour de France. M. Schutz répond que les cotisations rentrent sans problème, que la commune de Lancy octroie une subvention de Fr. 5.300.-- pour le Grand Prix de Lancy, plus une aide extraordinaire, et que le Sport-Toto aide également le club. Le club ne participe pas à la Rominger Classic et une arrivée du Tour de France est évoquée chaque année avec M. André Hediger, Conseiller administratif à la Ville de Genève, mais les infrastructures qui sont nécessaires limitent le choix d'un site adéquat à la route de Meyrin.

Un commissaire remercie les représentants du Vélo Club de Lancy et demande quelles sont leurs attentes.

M. Favre s'étonne qu'il n'y ait pas de Ministère du Sport en Suisse et que toutes les charges reposent sur des bénévoles dont le nombre et la motivation s'étiolent chaque année. De plus, les charges administratives ne font qu'augmenter et les divers services, mis à disposition par l'Etat, sont désormais payants. Il mentionne à ce sujet que le Département de justice, police et des transports vient de demander que les panneaux de signalisation, posés lors des manifestations, soient désormais payés Fr. 50.-- la pièce. Il demande ensuite si la commune peut mettre à disposition un local pour les réunions hebdomadaires de travail d'une douzaine de ses membres. L'arrière salle d'un café n'étant pas l'idéal.

Une commissaire demande si le club possède un médecin de référence pour les compétitions et si les problèmes de dopage sont évoqués avec les coureurs. Un autre commissaire mentionne que le danger de dopage relève également de la facilité d'information et d'approvisionnement par le biais d'Internet.

M. Favre répond qu'un rapport médical est nécessaire à l'obtention d'une licence et que les juniors du club sont propres. On repère aisément les sportifs qui se dopent et, de toute façon, les membres de son club n'ont pas encore atteint le niveau nécessaire pour s'intéresser à ce genre de choses.

M. Chobaz remercie alors MM. Favre et Schutz pour leurs explications et mentionne que leur demande de local a été entendue.

La Présidente propose que le club fasse parvenir toute information concernant les compétitions à la Commission des Sports, et mentionne qu'il y aurait deux locaux susceptibles d'accueillir les séances de travail du club, à savoir : la salle des Intérêts de Lancy dans le parc Emile-Dupont et le local des Aînés au chemin du Bac.

Un commissaire remarque qu'il serait judicieux de créer un lien sur le site Internet de la commune, comme pour toutes les associations de Lancy qui en possèdent un.

Séance ordinaire du 25 mars 2004

M. Favre indique ensuite qu'il serait possible, pour les membres intéressés de la commission, de prendre place dans des voitures suiveuses du prochain Grand Prix de Lancy.

c) Divers

=====

M. STUDER présente le sujet : Un commissaire demande s'il ne faut pas entendre le Lancy Natation concernant les problèmes de la piscine.

Un commissaire revient sur le déroulement de la dernière séance de commission, lors de laquelle, le point « Divers » avait été abordé en présence des personnes auditionnées, ce qui n'est guère pertinent. D'autre part, il pense qu'il faudrait donner un « timing » aux invités, les séances étant déjà assez longues comme ça.

D'accord avec cette remarque, j'en ai terminé.

14. PRESENTATION DES COMPTES 2003

M. LANCE : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Au nom du Conseil administratif, j'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter les comptes 2003 de notre Ville.

Malgré la détérioration significative des finances cantonales, nos comptes affichent un résultat largement positif dû, d'une part, à une vue prudente des progressions fiscales, induisant une maîtrise des charges, et, d'autre part, à une charge financière inférieure au budget, suite aux excellents résultats enregistrés en 2002.

Les revenus, sans les immeubles, s'inscrivent à Fr. 67,85 millions alors que le budget prévoyait un total de Fr. 65,94 millions, soit un montant de Fr. 1,91 million de plus que prévu.

Le total des charges s'inscrit à Fr. 63,53 millions alors que le budget prévoyait un total de Fr. 65,71 millions soit un montant inférieur de Fr. 2,18 millions.

Compte tenu de ces éléments et du résultat du patrimoine financier s'élevant à Fr. 4 millions, maintenant entièrement reconnu dans les comptes communaux suite à la modification de la méthode de comptabilisation, **l'excédent de recettes total s'élève à Fr. 8,32 millions.**

Pour une meilleure interprétation de ce résultat, je vous donne ci-après, sa décomposition en écarts en partant du résultat net du budget 2003 :

Séance ordinaire du 25 mars 2004

Résultat net du B2003	Fr. 0,74 mio
Economies sur les dépenses	Fr. 2,18 mios
Meilleur rendement global de l'impôt	Fr. 1,19 mio
Retour de provisions fiscales	Fr. 1,50 mio
Autres revenus (émoluments, amendes, APG, fonds d'équipement etc.)	Fr. 1,67 mio
Changement de méthode comptable pour les immeubles	Fr. 1,04 mio
Résultat final 2003	Fr.8,32 mios

En regard du budget 2003, par rubrique comptable, nous relevons les écarts positifs suivants :

- des revenus divers en hausse + Fr. 2,61 millions (+ 85,21 %)
- un meilleur rendement de l'impôt + Fr. 1,19 million (+ 2,13 %)
- des intérêts passifs plus faibles - Fr. 1,35 million (- 26,22 %)
- des frais généraux moins élevés que prévu - Fr. 0,58 million (- 3,18 %)
- des amortissements moins élevés que prévus - Fr. 0,52 million (- 4,38 %)

Nous n'enregistrons qu'un écart négatif significatif de Fr. 2,09 millions sur la rubrique « revenus des biens » représenté par l'abandon du revenu des intérêts des fonds propres sur immeubles compensé par l'intégralité du revenu du patrimoine financier de Fr. 4 millions.

Cela étant, examinons maintenant en détail les différents éléments que constituent les comptes 2003 :

COMPTES DE FONCTIONNEMENT**1.1. LES REVENUS**

Leur total s'élève à Fr. 71,85 millions contre Fr. 78,94 millions aux comptes 2002, et Fr. 66,45 millions au budget 2003. La diminution de 2002 à 2003 est de Fr. 7,09 millions ou de 9 %.

Comme vous le savez, l'essentiel de nos revenus provient du produit de l'impôt communal. En valeur de production brute, cette rubrique évolue comme suit en ce qui concerne les personnes physiques :

aux comptes 2001	Fr.	44,18 millions (+ 16,3 % sur 2000)
aux comptes 2002	Fr.	52,51 millions (+ 18,8 % sur 2001)
aux comptes 2003	Fr.	45,21 millions (- 13,90 % sur 2002)
au budget 2003	Fr.	44,51 millions
Au budget 2004	Fr.	47,61 millions

Il faut mettre l'accent sur la forte diminution des recettes fiscales des personnes physiques entre 2002 et 2003 et relever que le Département des Finances prévoyait Fr. 46,69 millions de recettes pour 2003, soit un montant de Fr. 1,48 million supérieur à la réalité des comptes 2003. Notre prudence s'est avérée ainsi payante.

Le résultat 2003 appelle les commentaires suivants :

Séance ordinaire du 25 mars 2004

- Pour les impôts soumis au barème ordinaire, la production 2001 se solde par un écart négatif de Fr. 234'000.-- par rapport à l'estimation utilisée dans les comptes 2001.
- La production 2002, à ce jour, a été notifiée à raison de 91 %, le solde restant une estimation. Par rapport à l'estimation initiale figurant dans les comptes 2002, la production 2002 se solde par un écart négatif de Fr. 1,66 million ou de 4,44 %.
- Quant à la production 2003, il est fait état pour l'instant d'une progression estimée de 1,3 % en regard de la production 2002, ce qui dénote un tassement de la progression tel que nous l'avions anticipé dans notre budget 2003. Il faut relever toutefois que l'incertitude, qui affecte encore la production 2002, se reportera également sur la production 2003. Nous avons dès lors décidé de maintenir la provision de 20 % de la production, qui nous couvre ainsi pour le risque de fluctuation intempestive des estimations.
- Dans tout cela, il y a une certitude : c'est l'impôt à la source, car il est perçu de manière directe et sans reliquat. Celui-ci enregistre une diminution de 6,96 % par rapport au chiffre 2002, à Fr. 10,43 millions, et représente 23 % de la production fiscale.
- Le reliquat, quant à lui, marque un léger recul : il s'établit à plus de Fr. 19,19 millions, alors qu'à fin 2002 il était de Fr. 20,15 millions. Ce montant qui représente, somme toute, 42 % des recettes fiscales des personnes physiques et en hausse relative par rapport à 2002, constitue toujours un risque de récupération. Nous avons ainsi décidé de maintenir la provision du reliquat à 50 % en l'adaptant au nouveau montant de référence, ce qui nous permet, le cas échéant, de faire face à une perte exceptionnelle.

L'impôt communal qui frappe les personnes morales évolue quant à lui comme suit en terme de production brute :

aux comptes 2001	Fr.	3,60 millions (- 1,9 % sur 2000)
aux comptes 2002	Fr.	3,83 millions (+ 6,4 % sur 2001)
aux comptes 2003	Fr.	3,31 millions (- 13,6 % sur 2002)
au budget 2003	Fr.	2,57 millions
au budget 2004	Fr.	2,41 millions

Quant à la taxe professionnelle, elle se présente de la façon suivante :

aux comptes 2001	Fr.	7,29 millions (+ 12,5 % sur 2000)
aux comptes 2002	Fr.	6,86 millions (- 5,9 % sur 2001)
aux comptes 2003	Fr.	6,01 millions (- 12,4 % sur 2002)
au budget 2003	Fr.	5,80 millions
au budget 2004	Fr.	5,81 millions

Le résultat 2003 est conforme à une situation courante, avec quelques corrections sur l'année antérieure compensées positivement par la venue de nouvelles entreprises.

Examinons plus rapidement d'autres sources de revenus. Elles évoluent de la manière suivante :

Séance ordinaire du 25 mars 2004

- le fonds de péréquation intercommunale nous amène Fr. 2,54 millions contre Fr. 3,25 millions en 2002 et Fr. 3,00 millions au budget 2003 ; ce fonds, je vous le rappelle, est alimenté par 20 % des recettes des personnes morales et réparti entre les communes ;
- le fonds d'équipement communal, alimenté par le quart des bénéfices sur les ventes et adjudications immobilières, nous a permis de percevoir la somme de Fr. 1,24 million contre Fr. 1,80 million en 2002. Le budget 2003 prévoyait un montant de Fr. 1,01 million ;
- le produit des intérêts est en forte diminution à Fr. 0,20 million contre Fr. 2,22 millions en 2002, ceci suite au changement de méthode comptable dans l'enregistrement des résultats des immeubles. Le poste de revenu des intérêts chargés aux immeubles ayant été abandonné au profit d'une reconnaissance pleine et entière des résultats des immeubles dans les comptes communaux ;
- les loyers du patrimoine administratif ont atteint la somme de Fr. 2,93 millions contre Fr. 3,22 millions en 2002 ;
- les revenus divers se sont établis à Fr. 5,67 millions contre Fr. 3,42 millions en 2002 suite à des retours de provisions induits par la baisse de la production fiscale et du reliquat.

1.2. LES CHARGES

Leur total s'élève à Fr. 63,53 millions en 2003 contre Fr. 75,07 millions en 2002, soit une diminution de Fr. 11,54 millions ou 15,4 %. Par rapport au budget 2003, les charges aux comptes 2003 sont également en baisse de Fr. 2,18 millions.

Les postes essentiels des dépenses sont les suivants :

Charges de personnel : Fr. 18,16 millions en 2003, parfaitement en ligne avec le budget 2003 et en diminution de Fr. 3,31 millions par rapport aux comptes 2002 suite aux provisions que nous avons dû constituer pour les retraités.

Biens et services : Fr. 17,55 millions en 2003 contre Fr. 15,51 millions en 2002, soit une augmentation de Fr. 2,04 millions ou 13,1 %, imputable à un souci d'entretien du patrimoine administratif. En regard d'un budget 2003 de Fr. 18,1 millions, les dépenses en biens et services sont cependant inférieurs de Fr. 0,57 million. L'explication est à rechercher pour une bonne part dans la diminution du tonnage des ordures ménagères consécutive à un meilleur tri des déchets. Pour le surplus, peu d'écart significatifs sont à relever.

Amortissements économiques : Fr. 10,65 millions en 2003 contre Fr. 12,28 millions en 2002 et Fr. 10,79 millions au budget 2003. La diminution de Fr. 1,6 million aux comptes 2003 par rapport aux comptes 2002 s'explique par un ajustement rétroactif de la durée d'amortissement du parking Louis-Bertrand, durée que nous avons ramenée de 50 ans à 30 ans en 2002.

Intérêts passifs : Fr. 3,80 millions en 2003 contre Fr. 4,14 millions en 2002. Le budget prévoyait la somme de Fr. 5,15 millions, soit une économie de Fr. 1,35 million. Cette réduction de charges provient pour l'essentiel à un moindre appel à l'emprunt en raison, d'une part, des excellents résultats enregistrés en 2002, et d'autre part, des dépenses d'investissements retardées ou différées dans le temps.

Séance ordinaire du 25 mars 2004

Dédommagements versés aux collectivités publiques (SIS, Evaux, ACG, SIACG, frais de perception de l'impôt, etc.) : Fr. 4,24 millions en 2003 contre Fr. 4,22 millions en 2002 et Fr. 4,18 millions au budget 2003.

Subventions : Fr. 6,63 millions en 2003 contre Fr. 5,65 millions en 2002, et Fr. 6,57 millions au budget 2003. L'augmentation de Fr. 0,98 million par rapport aux comptes 2002 est pour l'essentiel attribuable à la petite enfance et, en particulier à l'ouverture de la crèche du Petit-Lancy.

Compensation financière aux communes frontalières : Fr. 1,75 million en 2003, contre Fr. 1,63 million en 2002.

2. DETTE COMMUNALE

La dette communale a passé de Fr. 103,5 millions au 31 décembre 2002 à Fr. 106,75 millions douze mois plus tard, en augmentation de Fr. 3,25 millions. Les mouvements suivants ont été enregistrés :

- a) remboursements d'emprunts à court et long termes venus à échéance pour Fr. 11,40 millions
- b) amortissements financiers pour Fr. 1,35 million
- c) renouvellement d'emprunts pour Fr. 16 millions.

Le taux moyen de la dette s'est établi à 3,78 %.

Il faut relever ici que les Fr. 106,75 millions de la dette communale peuvent être mis en parallèle avec le montant de Fr. 105,07 millions, nets de réserves, investis dans les immeubles du patrimoine financier qui, par pure hypothèse, s'ils étaient réalisés à leur valeur comptable nette, couvriraient la dette communale. Dans ce contexte, il est également utile de rappeler que, sur un plan purement économique, le rendement des immeubles devrait s'élever, pour le moins, au niveau du taux d'emprunt moyen de 3,78 %.

3. LE COMPTE D'INVESTISSEMENT

Les crédits votés

En 2003, le Conseil municipal a voté les crédits suivants à charge du compte des investissements :

- | | |
|-------------------------------|--------------------|
| • au patrimoine administratif | Fr. 25,92 millions |
| • au patrimoine financier | Fr. 3,64 millions |
| • soit un total | Fr. 29,56 millions |

Parmi les crédits votés, la palme revient bien évidemment à la réfection des installations techniques de la piscine de Marignac avec Fr. 11,5 millions. Il y a eu ensuite notamment les crédits pour la transformation de la ferme Navazza et l'aménagement de la place des fêtes, la réfection du viaduc des Grandes-Communes et le prêt accordé à la Fondation du Stade de Genève.

Du côté du patrimoine financier, il convient essentiellement de relever l'acquisition à la Paroisse protestante du Grand-Lancy de la parcelle des Courtillets.

Séance ordinaire du 25 mars 2004**Les dépenses effectives**

En 2003, nous avons effectivement dépensé la somme brute de Fr. 33,51 millions contre Fr. 37,92 millions prévus au budget, soit un écart de Fr. 4,41 millions de non dépensés. Les retards apportés à la réalisation de nombreux projets, liés notamment à des procédures administratives ou encore à des décisions différées, en sont les principales explications.

La répartition s'est faite de la manière suivante :

- a) Fr. 26,79 millions pour le patrimoine administratif, en regard d'un budget de Fr. 26,46 millions ;
- b) Fr. 6,72 millions pour le patrimoine financier, pour un budget de Fr. 11,46 millions.

Le montant de Fr. 33.51 millions dépensé a été couvert comme suit :

autofinancement par le compte de fonctionnement	Fr.	10,75 millions
subventions et recettes diverses	Fr.	2,78 millions
utilisation des réserves	Fr.	<u>- 0,12 million</u>
Total	Fr.	13,41 millions

soit une insuffisance de financement de Fr. 20,10 millions. Celle-ci a été compensée par un afflux de trésorerie généré par les résultats 2002 et 2003, qui a permis de limiter l'augmentation de la dette à Fr. 3,25 millions.

4. CONCLUSION

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

La chute sensible des recettes fiscales enregistrée par rapport aux comptes 2002 nous confirme dans notre vue prudente des années à venir, nous laissant entrevoir une certaine difficulté à équilibrer les budgets si nous ne nous fixons pas des objectifs prioritaires.

Nous nous devons d'être particulièrement attentifs aux nouvelles dépenses que nous engageons à long terme et aux reports de charges du canton sur les communes.

Nous restons néanmoins une Commune solide sur le plan financier et nous comptons poursuivre dans cette voie, ce qui nous permettra d'affronter l'avenir avec confiance. Nous disposons de provisions probablement suffisantes pour faire face à toute dégradation impromptue de la situation économique.

Aujourd'hui, contrairement à ce qui était annoncé, il y a une année, la question d'une baisse des centimes additionnels ne se pose plus. En effet, nous ne pouvons tabler, dans un avenir proche sur une forte progression des recettes alors que nos projets futurs, en particulier en matière d'investissements, mettront notre capacité financière à forte contribution. La prudence reste donc de mise.

Tout ceci autorise le Conseil administratif et votre Conseil à poursuivre les objectifs que nous nous sommes fixés, à savoir :

Séance ordinaire du 25 mars 2004

- continuer à mettre l'accent sur l'entretien des bâtiments ;
- compléter et poursuivre le renouvellement des équipements ;
- investir dans les infrastructures en rapport avec le développement de nouveaux quartiers et répondre ainsi à des besoins clairement exprimés ;
- satisfaire enfin de manière plus générale aux besoins prépondérants de la population.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, j'en ai terminé. Mais avant de renvoyer à la commission des finances l'examen des comptes 2003, je voudrais encore profiter de l'occasion pour remercier le Service financier pour son excellent travail et, plus particulièrement son chef, M. Jean-Michel KAESER, pour le professionnalisme dont il fait preuve et le soutien qu'il donne à l'autorité administrative. Je remercie également l'ensemble du personnel pour son appui et l'effort constant qu'il a fourni tout au long de l'année et je lui exprime, ainsi, toute la gratitude du Conseil administratif.

15. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. AESCHBACHER : Lancy-Los Angeles ou devrais-je plutôt dire Lancy-Los Diabolos. En effet, comparer Sharon à Ben Laden, Blocher à Hitler pour ne citer que deux amalgames simplistes relevés lors de la visite de l'exposition actuelle à la Villa Bernasconi et ce parmi tant d'autres.

Sans vouloir aborder le sujet purement culturel et la qualité ou non de cette exposition, je suis quand même perplexe sur les propos affichés, sur les documents mis à la libre disposition du public ainsi que sur la désinvolture des organisateurs.

Permettez-moi de développer un à un ces points :

Propos affichés : A une époque où l'on cherche à développer, au sein de notre Etat, le respect d'autrui et où l'on s'attaque à juste titre au racisme, à l'antisémitisme, et au terrorisme, il me semble pour le moins étonnant d'autoriser de tels propos dans une exposition soutenue par la commune et, qui plus est, dans un lieu mis à disposition par cette dernière.

Documents à disposition : Est-il normal, même si cela a été certainement élaboré sous forme de boutade, de distribuer des tracts d'une pseudo secte, alors que l'on sait les ravages que ces dernières provoquent dans notre société et que l'Etat s'est attaqué dernièrement à ce problème.

Désinvolture : Est-il normal de laisser, quasiment en libre service, du matériel coûteux, tels des ordinateurs, sans aucun contrôle ni aucune mesure de sécurité. J'en ai pour preuve l'ordinateur déposé dans la cave de la maison Bernasconi.

Je souhaiterais donc qu'à l'avenir, les deux déléguées à la culture fassent preuve de plus de professionnalisme, et de respect des biens et des personnes lors du choix des expositions prévues à la Villa Benasconi.

M. PAGE : Pour ceux qui connaissent la route de Chancy, vers l'école du Petit-Lancy, il y a deux vitrines, une plus grande qui est vouée aux annonces de la commune, et une

Séance ordinaire du 25 mars 2004

autre qui est de bonne dimension à la culture de Lancy, aux activités culturelles de Lancy.

En passant l'autre jour devant cette vitrine, j'ai constaté qu'il n'y avait pas de culture à Lancy. Cette vitrine, qui pourrait contenir 3 grandes affiches. Il y a une seule affiche et cette dernière invite la population à participer à la Fête de la musique le 20 juin 2003. J'étais déjà intervenu à ce propos, dans une commission récemment, on a évoqué le problème de l'affichage, de l'information, etc., je pense qu'on devrait commencer par utiliser les panneaux qu'on a à disposition, non seulement il n'y a pas d'information, mais en plus, ça dégage une impression plutôt négative de notre commune.

On a voté des crédits supplémentaires pour mettre des écussons sur nos ponts, je pense qu'il faudrait aussi veiller à ça, quand une affiche est dépassée, et bien qu'on l'enlève et qu'on laisse la place pour une autre affiche.

M. AUGSBURGER : Une fois de plus la culture est assassinée à Lancy, par un personnel peu scrupuleux de nous présenter une exposition d'une trentaine de rêveurs aux slogans gauchos et de piètre goût, accompagnés d'une notice explicative de 7 pages tout aussi navrantes. Nous ne pouvons plus parler d'élitisme, mais d'illettrisme, tout cela dans un nuage d'herbes malodorantes fumées par certains anges en mal de voyages.

Pour rester sur ce chapitre, l'an passé, une troupe ayant logé tout l'été aux frais de la princesse à la villa Bernasconi, service de nettoyage et de blanchisserie compris, a présenté un spectacle de nus, essentiellement féminins, également d'un goût douteux, repris dans une émission télévisée du "Fond de la Corbeille" en septembre dernier, et il serait de bon augure que ces dames de la culture aient le courage de présenter ce reportage à ladite commission.

Je reviens sur le logement de personnes à la villa Bernasconi, qui s'est répété au mois de janvier 2004 et qui est inadmissible.

Si l'on est incapable de faire fonctionner cette villa avec des activités culturelles durant toute l'année, qu'on la remette à disposition de la population pour des locations, puisque la demande est forte. Il serait d'ailleurs judicieux de le faire durant l'été, au lieu de loger aux frais de la population Lancéenne les petits copains des unes et des autres.

Il est lamentable de devoir constater que la culture à Lancy ne soit représentée que par la Ferme de la Chapelle, la salle de la Plage à Marignac, l'Orchestre de Lancy et l'immense travail du groupe culturel de Lancy, dirigé par des bénévoles qui présentent de nombreux spectacles avec de petites subventions par rapport au budget annuel de ce dicastère.

Des goûts et des couleurs me direz-vous, je répondrais du goût et de la couleur.

Je n'attends pas de réponse ce soir et souhaite également un bon anniversaire à François Lance.

M. MAILLARD : Je tiens à vous informer que le Club de tennis de table de Lancy, organise les finales genevoises individuelles des championnats suisses des écoliers qui

Séance ordinaire du 25 mars 2004

auront lieu au local du CTT ZZ Lancy, à l'école En Sauvy, le samedi 3 avril dès 09.00 heures.

Deuxième annonce, le Lancy Basket organise ses rencontres des équipes cadettes « Lancy contre Chêne », samedi 17 avril à 10.30 heures à la salle omnisports du Petit-Lancy. Un deuxième tournoi convivial au plus petits de nos élèves et à ceux d'autres équipes de jouer, le samedi 3 avril à la salle omnisports du Petit-Lancy

M. AESCHBACHER : Le 10 décembre 1998, le Conseil municipal délègue au Conseil administratif sa compétence dans le domaine de la naturalisation d'étrangers âgés de plus de 25 ans, en abandonnant ainsi une compétence, alors que nous n'en possédons pas beaucoup.

Or, il avait été demandé, à l'époque, que ce Conseil puisse avoir un suivi au niveau du nombre de dossiers traités ainsi qu'une statistique des dossiers acceptés ou refusés, ce qui avait été accepté par le Conseiller administratif de l'époque, M. Marco Föllmi, selon le procès-verbal du 10 décembre 1998.

Or, aujourd'hui nous constatons qu'après 5 ans, ce Conseil n'a jamais eu d'information à ce sujet, ce qui tend à démontrer qu'une fois la délégation ou le transfert de compétences effectué, les promesses s'envolent. Le groupe Libéral invite donc le Conseiller administratif délégué à présenter un rapport complet sur ce sujet lors d'une prochaine séance de la commission de l'administration.

Mme DEGLI AGOSTI : Je me réfère à la réception des naturalisés. Parmi ces nouveaux citoyens de notre pays, se trouvait un monsieur d'origine portugaise, très fier et heureux de son nouveau statut, avec lequel j'ai partagé quelques émotions... En effet, n'est-on pas dans un pays où il fait bon vivre et où on accepte la différence, celle d'une autre culture qui enrichit la nôtre ?

Il y a eu aussi une discussion partagée avec une équipe de jeunes... un peu timides et pourtant bien présents avec leur vie à tracer d'apprenti ou d'étudiant, leur musique favorite, bref ce qui fait leur monde... et voilà que j'ai expliqué le mien et aussi comment s'organise l'administration communale, cela m'a fait du bien moi qui suis élue depuis presque un an...

En parlant, je me suis rendu compte qu'un de leur problème était de vivre comme de vrais citoyens sportifs... ou comment faire remplacer leur panier de basket et avoir un éclairage... Je leur ai conseillé de s'unir et de nous écrire... et j'espère qu'ils l'obtiendront puisque la commune est au service de tous nos citoyens !

Je remercie la commune de m'avoir procuré le plaisir de participer à cette réception et me réjouis des prochaines en votre compagnie...

M. CHOBASZ : Tout d'abord, je tiens à préciser que je ne m'occupe plus de culture. Je souhaitais tout d'abord remercier Mme Degli Agosti de ses propos concernant la réception de mardi passé. C'est vrai que nous avons un peu réfléchi au sein du Conseil administratif, comment essayer de rendre encore plus conviviale ce genre de manifestation. Si l'un ou l'autre d'entre vous avait des propositions à cet égard, elles sont évidemment les bienvenues. Nous essayons de trouver des formules qui permettent de trouver le genre de satisfactions que vous avez éprouvées dans le cadre de cette réception.

Séance ordinaire du 25 mars 2004

Je remercie également les différents Conseillers municipaux qui ont passé à la salle omnisports du Petit-Lancy samedi passé. J'informe celles et ceux qui ne sont pas venus que le Meyrin - Lancy-Basket féminin est monté en ligue nationale A. A Lancy, nous avons ainsi un club de ligue nationale. C'est la première fois que cette équipe de basket jouait dans la nouvelle salle, puisque, d'habitude, Lancy-Meyrin joue à l'école de Champs-Fréchets. L'entraîneur ne voulant pas perturber ses joueuses à travers un changement de salle, il a donc attendu que la promotion soit acquise pour effectuer un premier test et je peux vous dire qu'ils ont été très satisfaits de l'infrastructure qui a été mise à leur disposition et qu'ils sont vraiment très heureux de la qualité de la salle qu'ils ont rencontrée à Lancy, non seulement pour les entraînements, mais aussi pour une compétition de ligue nationale.

Dernier élément, je souhaiterais informer les membres de la Commission des travaux et constructions que, d'entente avec le Président de cette commission qui est également le Président de votre Conseil, nous avons décidé d'avancer la prochaine séance de la Commission des travaux et constructions du jeudi 22 avril au jeudi 8 avril. Les membres de la Commission recevront prochainement l'ordre du jour, dans lequel figureront deux points, à savoir : un crédit de construction pour la rénovation de la salle de gym de l'école En Sauvy et un deuxième point qui a déjà été traité par cette Commission et par la Commission de l'environnement et sera encore traité par la Commission des finances, soit l'aménagement du Jardin des Saules devant l'immeuble de Champs-Gottreux.

M. LANCE : J'ai pris bonne note des différentes interventions de MM. Aeschbacher, Augsburger et Page concernant la culture. C'est très volontiers que je vous propose de reprendre tous ces sujets lors de la Commission de la culture qui aura lieu lundi prochain, le 29 mars, en présence en tous les cas d'une déléguée à la culture. Je souhaite que les représentants des partis libéral et radical se manifestent à cette occasion.

D'autre part, j'ai pris note de la proposition de M. Aeschbacher concernant les statistiques pour les naturalisés. C'est très volontiers que je vous communiquerai, lors d'une prochaine séance de la Commission de l'administration, ces chiffres. Je les avais en mains lors de la réception pour les naturalisés. J'aurais pu vous les communiquer oralement, malheureusement, il n'y avait aucun représentant du groupe Libéral à cette manifestation, c'est un peu regrettable.

J'aimerais aussi féliciter Mme Degli Agosti pour son témoignage concernant cette manifestation organisée pour les nouveaux naturalisés et les jeunes ayant atteint leur majorité.

16. QUESTIONS DU PUBLIC

M. Jacques LANCE : J'ai écouté et entendu avec beaucoup d'intérêt le rapport de M. Volery concernant le tram à travers le Grand-Lancy. C'est un énorme chantier qui nous attend, qui durera certainement plus que deux ans. Je sais que les plans sont à disposition de ceux qui veulent les consulter à la Mairie, mais en plus, j'aimerais savoir si le Conseil administratif a l'intention soit de réaliser, soit par les fonds de la

Séance ordinaire du 25 mars 2004

commune, soit par l'Etat, la construction d'une maquette concernant la traversée du Grand-Lancy par le tram.

L'âge étant là, j'ai un peu plus de difficultés, encore que cela ne va pas mal, à lire des plans, et je pense qu'il y a bien des citoyens qui connaissent également de telles difficultés. C'est plus facile pour nous de se rendre compte de ce qui se passe avec une maquette plutôt qu'avec des plans, d'où ma question : est-ce que c'est prévu ?

M. CHOBAS : Je ne crois pas M. Lance, vous connaissez comme moi le prix d'une maquette.

M. Jacques LANCE : Il y a Fr. 8 millions de bénéfice.

M. CHOBAS : J'espère que vous avez bien compris qu'on ne parlait pas de Fr. 8 millions de bénéfice par ce que c'est justement ce qu'il ne faut pas comprendre. Vous avez tout à l'heure vu la décomposition du résultat. J'attire votre attention, M. Lance, vous qui avez été un éminent responsable aux finances communales, que justement cette décomposition vous montre que ce n'est pas le chiffre qu'il faut retenir.

Par ailleurs, on prend note de votre remarque et on verra avec l'Etat de Genève de quelle manière on peut envisager de mettre sur pied une maquette. Peut-être que cette maquette-là arrivera un peu tard dans le processus décisionnel, mais qu'elle peut servir à expliquer les travaux, pour répondre aux gens qui se poseraient des questions durant la durée du chantier, de quelle manière le tram est appelé à se positionner à travers le village du Grand-Lancy.

On vous promet de répercuter votre réflexion et essayer d'y apporter une suite.

M. LANCE : J'ai un élément de réponse que je viens de recevoir. L'Etat va désigner une personne qui sera chargée de la communication en général, dans toutes les opérations de chantier, dont la fonction principale sera de faciliter les rapports et les relations des différents partenaires concernés par les travaux. L'Etat va mettre à disposition une personne pour la communication et mettra également en place une structure concernant les commerçants du Grand-Lancy. C'est une information que je pouvais apporter maintenant.

M. GUILLERMIN : Je passe la parole à M. le Maire.

M. CHOBAS : Je dois m'adresser à M. Stéphane Lorenzini. Stéphane, si je peux me permettre de t'appeler Stéphane, puisqu'on se connaît quand même suffisamment, il me revient l'honneur - à regret - ce soir, de prendre congé de toi.

Nous connaissons tous les circonstances qui t'ont poussé à quitter le Conseil municipal, je n'y reviendrai pas, si ce n'est en tous les cas, pour t'assurer encore une fois de toute notre sympathie et de toute notre amitié.

Tu es entré dans ce Conseil municipal en 1995 dans lequel tu as siégé durant presque 9 ans. Tu as fait partie de la Commission de l'aménagement du territoire, tu as été vice-président de la Commission de la sécurité et, puis, tu as présidé la Commission des travaux et constructions, avant de présider ce Conseil municipal.

Séance ordinaire du 25 mars 2004

Tu as été très investi en partie, dans la paroisse de la Sainte-Famille, dans l'Association des Intérêts du Grand-Lancy, dans le Cercle de l'Espérance, et puis, tu as beaucoup donné à Lancy, j'oublie peut-être un élément, oui un élément bien sûr, le Lancéen. C'est vrai que le Lancéen aussi, tu y as donné passablement de temps et d'énergie.

Aujourd'hui, nous sommes navrés de te voir quitter ce Conseil ; nous te remercions en tous les cas pour ce que tu as pu investir, tout ce que tu as pu donner à la Ville de Lancy et à ses habitants. Nous savons que tu sauras rebondir, que tu sauras trouver d'autres défis, faire face à tes obligations, puis, peut-être un jour, revenir dans ce Conseil, parce que c'est vrai que la politique est un virus que tu as et que c'est un virus qui a de la peine à se guérir. Nous sommes plusieurs d'entre nous à le savoir.

Nous tenions en conclusion à te remercier très sincèrement pour tout ce que tu as pu nous donner. Nous associons à nos remerciements ton épouse, Kaarina, tes enfants et ta famille qui t'ont soutenu dans tes engagements. Nous sommes heureux de te remettre un petit souvenir qui est un témoignage de notre amitié et un petit témoignage de reconnaissance de la Ville de Lancy et de ses habitants.

M. LORENZINI : Je ne vous ferai pas un discours. Mais, à travers l'épreuve que j'ai vécue ces derniers temps, j'ai énormément apprécié le soutien d'un très grand nombre d'entre vous, je ne peux pas dire tous, mais un certain nombre d'entre vous, ont été très présents lors cette dure période et je voudrais encore les remercier.

Je voulais dire aussi, que conjointement avec notre heureux élu du jour, notre Conseiller administratif, François Lance, nous vous convions à la sortie de ce Conseil à une petite agape au sous-sol. Merci.

M. LANCE : J'ai une communication pour les membres de la Commission des finances. Ils voudront bien passer auprès de Mme Augsburguer pour retirer leurs documents de travail pour ces prochaines semaines.

M. GUILLERMIN : Je lève la séance.

La séance est levée à 22 heures 15.

Le Secrétaire :

Dominique ZEHFUS

Le Président :

Marc GUILLERMIN